
Une association de tontine de femmes camerounaises à Liège

Auteur : Meumeu Djatche, Olivia

Promoteur(s) : Poncelet, Marc

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée
Coopération Nord-Sud

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/14910>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : MEUMEU DJIATCHE

Prénom : Olivia

Matricule : S186440

Filière d'études : Master en Sciences de la Population et du Développement

Mémoire de fin d'études

Une association de tontine de femmes camerounaises à Liège

Promoteur : Marc PONCELET

Lecteur : Sabine KAKUNGA

Lecteur : Justine CONTOR

Remerciements

La réalisation de ce travail a été possible grâce à plusieurs personnes qui ont été pour moi d'un grand appui intellectuel, matériel et moral. Puissent-ils trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance. Mes sincères remerciements vont à l'endroit de :

- Mon encadreur, M. Marc Poncelet pour son suivi, ses précieux conseils et orientations tout au long de cette recherche ;
- Mesdames Sabine Kakunga et Justine Contor qui se sont rendues disponibles à la lecture de ce document. Je suis reconnaissante pour leurs suggestions et leurs remarques constructives ;
- J'exprime également ma gratitude envers les femmes de l'association AFDYL qui m'ont accueillie, ont accepté de me partager leurs expériences et qui se sont prêtées à ma curiosité lors de nos échanges. Leurs apports ont bâti le terrain de cette recherche.

Pour finir, j'ai été graciée d'un soutien moral et spirituel sans faille de la part de ma famille, amis, et personnes proches, à qui je ne cesserai de dire ma reconnaissance.

« Confie-toi en l'Eternel de tout ton cœur, Et ne t'appuie pas sur ta sagesse; Reconnais-le dans toutes tes voies, Et il aplanira tes sentiers. » Pr 3, 5-6

Table des matières

Introduction	1
Partie 1 : Cadre théorique des tontines et migrations féminines	3
Section 1 : Les tontines africaines	3
1. Généralités sur les tontines.....	3
1.1. Définition des tontines.....	4
1.2. Typologie des tontines africaines	5
1.3. Cadre de positionnement des tontines	8
2. Les motifs de participation aux tontines.....	10
2.1. Les motifs de participation liés aux aspects financiers.....	10
2.1.1. Les tontines comme moyen d'épargne pour garantir le financement de besoins matériels	11
2.1.2. Les tontines comme un moyen d'investissement	11
2.2. La participation aux tontines motivée par les aspects sociaux	11
2.2.1. La tontine est comme une solution à l'épargne des ménages.....	12
2.2.2. Les tontines comme un dispositif d'engagement conjugal.....	12
3. La dynamique des tontines africaines.....	13
Section 2 : Les migrations féminines	15
1. Évolution de l'intérêt scientifique pour les recherches en migrations féminines.....	15
1.1. Des migrantes présentes mais invisibles	15
1.2. Les politiques migratoires restrictives et luttes sociales féminines	16
1.3. Nouvelles perception et approches scientifiques de la femme migrante	17
2. La féminisation des migrations	18
2.1. Les données chiffrées de la féminisation des migrations	19
3. L'immigration féminine subsaharienne en Belgique.....	22
3.1. Profil de migrantes subsahariennes et motivation de migration.....	22
3.2. Intégration et difficultés	23
3.3. Associations de migrants d'Afrique subsaharienne en Belgique	24
Orientation de recherche et problématisation	26
Partie 2 : Démarche méthodologique, données empiriques et discussion	27
1. Méthodologie de recherche	27
1.1. Observation participante.....	27
1.2. Entretiens semi-directifs.....	29
1.3. Limites et difficultés.....	30
2. L'Association AFDYL	31

2.1.	Présentation et fonctionnement de l'association	31
2.2.	Profils des femmes de AFDYL	34
2.3.	Aspects financiers de ADFYL.....	42
2.4.	Système relationnel de la tontine AFDYL	43
2.5.	Incidents critiques.....	45
3.	Discussion	46
3.1.	Lien associatif et lien tontinier	46
3.2.	Gestion des tontines et relation de confiance	47
3.3.	Autonomisation et participation au développement du pays d'origine	50
3.4.	Qu'en est-il du contexte belge ?	51
	Conclusion.....	53
	Bibliographie.....	55
	Annexes	60
	Annexe 1 : Statut et règlement d'ordre intérieur de l'Association AFDYL.....	60
	Annexe 2 : Guide d'entretien n°1 avec les leaders de l'association AFDYL.....	65
	Annexe 3 : Guide d'entretien n°2 centré sur les femmes de l'association AFDYL	65

Liste des illustrations

Figure 1 : Les migrants internationaux repartis par sexe sur la période de 2000 à 2020 20

Tableau 1 : Proportion des femmes migrantes dans le monde et leurs répartition dans les pays développés et en développement 21

Introduction

Les plus importants flux migratoires d'Afrique subsaharienne vers la Belgique remontent au lendemain des décolonisations entre les décennies 1960 à 1980 désignées comme l'ère des « nouvelles migrations » (Kagne, 2000). Aujourd'hui, au-delà de la majorité que les populations immigrées issues des pays ayant des liens de colonisations avec la Belgique, il existe une grande diversité d'autres ressortissants subsahariens qui y sont installés. Parmi eux, la communauté camerounaise.

D'après le rapport Myria sur les données statistiques des migrations en Belgique en 2016, le Cameroun constitue la deuxième communauté d'immigration subsaharienne. Aussi, les données globales des statistiques des Nations Unies, en 2018 dénombrent un stock migrant de 12.828 camerounais en Belgique dont 6.588 femmes officiellement recensées sur le territoire belge. Leurs motifs de migrations sont autant hétérogènes et diversifiés que leurs parcours migratoires. Les données de Myria révèlent de ce fait que, les principales raisons de migration de la communauté camerounaise en Belgique sont liées tant à des motifs d'éducation et de formation qu'à des motifs de famille (regroupement familial, mariage).

Suite à ces migrations, ces femmes ont souvent fait l'objet de stéréotypes et de discriminations, et font face à de nombreuses difficultés d'intégration, parmi lesquelles l'isolement, les difficultés d'insertion professionnelle, d'accès à la citoyenneté, ou encore d'accès aux services sociaux. Pour pallier à ces difficultés et besoins, l'association est une solution pour les communautés immigrées. En effet, comme le disent Kagne et Martinello (2001, p.32), se regrouper en milieu émigré pour tout groupe humain relève d'une logique de sécurité et d'action. Selon eux, « La perception d'un environnement hostile, peu accueillant, et le désir de se faire reconnaître auprès de la société d'accueil sont des éléments catalyseurs du rassemblement associatif.» Parmi les diverses formes associatives formées par les communautés immigrées en Belgique, les associations tontinières de femmes camerounaises sont celles qui retiennent notre attention, car d'après Nguié (2020, p 83), «les tontines deviennent un outil d'intégration sur le marché et un vecteur de sociabilité. »

Reconnues comme un système d'épargne et de crédit informels, les tontines sont fortement pratiquées en Afrique subsaharienne par les femmes. Elles sont fondées sur les relations d'échange et de dons, ancrées dans les valeurs culturelles africaines, et revêtent une dimension à la fois financière et sociale. Importées et acclimatées à un contexte socioculturel différent, où elles sont peu connues, les tontines « prennent un caractère transnational avec la migration internationale et la reproduction par les migrants de pratiques financières de leur pays d'origine » (Kane 2000, p. 290). Ainsi, une tontine peut être autant pratiquée à Douala qu'à Liège. Dès lors, comment fonctionne et s'organise une tontine de femmes camerounaises en Belgique ? Quels sont les profils et les motivations de ces femmes à participer à ce système d'épargne informel adopté hors de son cadre d'origine ?

Le choix d'étude ici porté sur les femmes, car elles n'ont pas souvent été reconnues à juste titre dans les recherches migratoires. Pour répondre aux interrogations précédemment formulées, nous opterons pour une démarche qualitative, et le terrain retenu pour cette étude est l'Association des Femmes Dynamiques de Liège (AFDYL). Durant notre séjour dans cette association, nous avons mené des observations en assistant à leurs réunions mensuelles et nous avons abordé les femmes au moyen d'entretiens individuels, en vue de comprendre la mécanique de groupe autour de leur association, leurs expériences migratoires et leur participation à la tontine.

Notre recherche s'articule en deux parties. La première partie est dédiée à la présentation du cadre théorique autour des tontines d'une part, en évoquant leurs définitions, leurs formes et les motifs de participation des tontines. D'autre part, les migrations féminines seront abordées en mettant en évidence l'évolution des considérations des femmes dans les études sur les migrations. Un point d'attention sera également accordé sur les migrations féminines subsahariennes. La deuxième partie de notre travail quant à elle sera consacrée à la présentation de la méthodologie, à nos recherches de terrain auprès de la communauté AFDYL, et les différents points d'attention sur lesquels est portée notre discussion.

Partie 1 : Cadre théorique des tontines et migrations féminines

Section 1 : Les tontines africaines

1. Généralités sur les tontines

En Afrique, les tontines tirent leur origine avant l'introduction des outils monétaires dans l'économie. La monnaie n'existait pas et les échanges se faisaient sous forme de troc ou de compensation matérielle. Il existait des pratiques anciennes dans les milieux ruraux sous forme de « tontine de travail » (GASSE-HELLIO 2000), à des fins collectives ou à l'endroit d'un membre de la communauté. Dans un souci de productivité, les agriculteurs se constituaient en groupes de main d'œuvre afin de mutualiser leurs forces de travail, collectiviser leurs ressources pour les mettre à disposition des différents membres de façon rotative dans les travaux champêtres, les constructions, etc. Cette dynamique de groupe créée par les « tontines de travail » était ancrée dans les principes de réciprocité, et de sociabilité soutenus par les rapports de parenté et de voisinage. Elle profitait aux membres de façon collective et même individuelle, leur permettant de resserrer leurs liens sociaux et de solidarité.

Au fil des années, l'économie ayant évolué, la monnaie telle que connue aujourd'hui est devenue le principal moyen d'échange à travers le monde. Inévitablement, les anciennes pratiques tontinières ont été impactées et modelées au point de devenir ce qu'elles sont actuellement : une monétarisation des rapports de dons et de contre dons rituels comme l'explique Kane (2001). De nombreux auteurs (Henry 1991, Lelart 1991, Servet 1995) s'accordent pour penser que la pratique courante des tontines actuelles découle d'une monétarisation des habitudes traditionnelles de collectivisation, et de l'existence dans les sociétés africaines traditionnelles de regroupements entre voisins ou entre personnes d'un même groupe d'âge, pour s'entraider à tour de rôle lors des différents travaux (Semin, 2007). Lelart l'énonce d'ailleurs clairement en ces termes : « Elle (la tontine) a d'ailleurs préexisté à l'usage de la monnaie. Elle permettait autrefois de constituer une communauté de travail pour rentabiliser les travaux agricoles et pour réparer les toits des maisons quand la tempête s'était abattue sur le village» (Michel Lelart 1995, p. 93)¹. Semin (2007) souligne de ce fait qu'avec l'évolution du phénomène tontinier actuel, l'objet « travail » qui était traditionnellement mis en commun serait devenu « monnaie ».

Le mot « tontine » qui sert aujourd'hui à désigner ces anciennes pratiques d'entraide et de solidarité tire son origine du banquier napolitain Lorenzo Tonti au 17^e siècle (Semin, 2007). Ce dernier proposait une méthode d'emprunt pour réapprovisionner les caisses publiques de l'État Français sous le Roi Louis

¹ Cité par Kane (2000)

XIV. Cette méthode consistait à réunir les épargnants, recueillir leurs cotisations dans le but de les fructifier à terme.

Nous aborderons au fil de cette partie la littérature autour des tontines, en partant de leur définition, leurs différentes formes, les dimensions qu'elles revêtent et les motivations de participation de leurs adhérents.

1.1. Définition des tontines

Plusieurs auteurs par leurs observations, ont défini ce mécanisme de solidarité communautaire que sont les tontines. De façon succincte, nous ne retiendrons ici que quelques-unes des différentes définitions. Selon Bouman (1977), les tontines sont des associations regroupant des membres d'un clan, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de chacun, et cela à tour de rôle. Bouman leur donne ainsi une appellation scientifique, notamment les ROSCA (Rotative Saving and Credit Association), en français, AECR (Association d'Épargne et de Crédit Rotatif). Besley et al. (1993) et Callier (1990)² quant à eux, désignent une AECR comme une association constituée par un groupe d'individus qui décident, d'un commun accord, de contribuer périodiquement à une caisse commune (Rozas et Gauthier, 2012). De façon fonctionnelle, les membres versent périodiquement des sommes sous forme de cotisations fixées au préalable à l'unanimité. Les cotisations forment une cagnotte ou un fond commun qui sera attribué à chacun des participants soit à tour de rôle, par tirage au sort progressif au cours du cycle, soit au moyen d'enchères. Une fois que la cagnotte a été distribuée à chaque membre, le cycle de tontine est dissout, et pourra reprendre sous une nouvelle organisation avec ou sans de nouveaux membres. En début de cycle, le lot de cotisation est perçu par le bénéficiaire comme un prêt sans intérêt qu'il devra rembourser tout au long du cycle. En fin de cycle, la cagnotte de fonds est considérée par l'attributaire comme une épargne constituée, issue d'une accumulation de capitaux en fin de cycle tontinier. Il faut souligner par ailleurs que, les tontines, issues des arrangements informels sont principalement caractérisées par le lien de confiance entre les participants, les relations humaines, la proximité des membres, et une flexibilité de fonctionnement

En Afrique, la prépondérance des tontines est actuelle tant dans les milieux ruraux qu'urbains. Ceci par le fait qu'elles constituent un moyen de pallier à l'exclusion des services bancaires formels, mais aussi sont un véritable levier d'épargne et de crédit qui permet de développer les activités des populations qui très souvent évoluent dans le secteur informel. Quelques données statistiques issues des études comparatives des tontines dans cinq pays de la zone Franc (Sénégal, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire et Gabon) entre 1987 et 1994 renseignent un taux de participation passé de 29% à 70% de la population (Semin, 2007). Dans chacun de ces pays, et dans d'autres régions du monde, les tontines revêtent des diverses particularités propres à ceux qui les pratiquent.

² Cités par Rozas et Gauthier (2012)

1.2. Typologie des tontines africaines

La typologie des tontines africaines pourrait se définir en fonction de leur mode de fonctionnement, leur finalité, leur lieu d'implantation, les relations entre adhérents, ou encore les modalités d'attribution de la cagnotte. Lelart (1989), lors d'une étude de finance informelle au Bénin distingue trois principales formes de tontines qui sont couramment rencontrées dans les autres pays : les tontines mutuelles, les tontines commerciales et les tontines financières.

❖ Les tontines mutuelles ou tournantes

Le fonctionnement des tontines mutuelles a une dimension associative qui intègre à la fois la vie sociale et le quotidien des participants. Nous l'avons vu plus haut, leur origine remonte à l'organisation des travaux champêtres dans les anciennes sociétés rurales, qui se faisaient en communautés de travail, de façon rotative. Il y existe des liens de confiance et de solidarité qui se tissent entre les membres. Ceux-ci se connaissent mutuellement, les rencontres sont régulières et obligent la participation de tous les membres sous peine d'amende. Les levées de fonds issus des contributions se font à tour de rôle ou par tirage au sort par une tierce personne non membre. Les contributions sont perçues comme une contrainte morale absolue à laquelle il faut se soumettre pour ne pas être défaillant, ou pour s'obliger à épargner davantage. Plus loin, cette contrainte permet de garantir le bon usage de l'épargne réalisée (Lelart,1989). Les rencontres des tontines mutuelles sont également des occasions de discussion et d'échange entre les membres, qui sont souvent des voisins, amis de même tranche d'âge ou de même sexe, etc. Ces tontines ont une vocation principalement sociale, par la force des rapports et les liens entre les participants, et aussi par le fait que l'épargne constituée aide aux besoins de survie immédiate plutôt qu'à un profit à terme. Lelart (1989) le souligne plus clairement en disant, «l'effort d'épargne se situe davantage au cœur d'une relation de chacun avec les autres, que dans une relation isolée de chacun avec le temps.»

❖ Les tontines commerciales

D'après Lelart (1989) les tontines commerciales sont plus récentes que les mutuelles et sont l'initiative d'un tiers appelé tontinier. Généralement de bonne réputation, le tontinier contacte des personnes auprès desquelles il propose un service d'épargne sous forme de tontine. Il collecte tour à tour les contributions auprès des clients, qui sont pour la plupart des commerçants et quelque fois des salariés. Le tontinier joue un rôle d'intermédiaire entre ses clients et assure la sécurité des fonds collectés et des transactions financières (Lelart,1989). À la levée des fonds, le tontinier désigne lui-même le bénéficiaire, selon l'ordre qu'il fixe au préalable. Le bénéficiaire reçoit donc le lot de contribution retranché de sa mise initiale, qui constitue les frais de commission du tontinier. L'accord entre le tontinier et chaque participant définit la base de cette tontine ; cet accord est durable à travers le lien de confiance qui s'installe entre eux. Il n'existe pas de rencontres entre les participants, et très souvent,

ceux-ci ne se connaissent pas nécessairement (Kane, 2000). Ici les relations personnelles sont limitées à la confiance qui existe entre le tontinier ambulant et chaque participant. Confiance qui est renforcée au fil du temps par la bonne foi du tontinier. Les tontines ambulantes ont une portée largement financière qui leur confère un rapprochement avec l'activité des banques commerciales classiques. L'accumulation des capitaux est considérable dans ces tontines, même si les montants peuvent être relativement faibles. Elle mobilise une grande épargne disponible. Contrairement aux tontines mutuelles où les fonds levés sont destinés à la consommation ou aux besoins de survie, les fonds levés dans les tontines commerciales permettent de réaliser de petits investissements ou encore l'extension des activités commerciales des participants qui sont pour la majorité des micro-entrepreneurs (Lelart, 1989).

❖ **Les tontines financières**

La particularité des tontines financières réside dans la mise à prix du lot de cotisation. L'argent disponible issu des versements des membres est prêté à des taux variant, et sous forme d'enchères. L'attribution des fonds cotisés se fait à travers une mise aux enchères, les fonds sont donc octroyés à celui qui fera la plus grande offre (Lelart, 1989). Telle une banque, l'enchère est le coût ou l'intérêt à supporter pour disposer du lot de cotisation. Comme cela se dit couramment, dans cette tontine, « on vend l'argent », et ce, à des taux concurrentiels. Au fur et à mesure que le cycle tontinier évolue, ce taux d'enchère diminue car les membres bénéficiaires sont de moins en moins nombreux. C'est que, les enchères s'élèvent en fonction du nombre de membres désirant emporter le lot cotisation, et en fonction des besoins ou urgences financières auxquels ils font face. Les montants d'enchères sont ensuite remis dans une caisse de la tontine ; ils pourront être prêtés à nouveau en cours de cycle ou redistribués à égalité entre les membres à la fin du cycle. Les tontines avec enchères sont peu répandues en Afrique. On les observe notamment au Cameroun chez les peuples Bamilékés sous l'appellation « Djanguï », au Nigéria chez les Yorouba et les Ibo connues sous le nom de « Esusu », et enfin dans quelques départements au Sud du Bénin (Lelart, 1989). En revanche, elles ne sont pas couramment pratiquées dans les pays à obédience islamique car leur fonctionnement est vu comme contraire aux préceptes religieux.

Avant Lelart, Bouman (1977) quant à lui, différencie les tontines selon les modalités d'attribution de la cagnotte de fonds aux membres. De ce fait il distingue trois formes de tontines parmi lesquelles :

❖ **Les tontines aléatoires ou rotatives (Random ROSCA)**

Dans le cas présent, on procède soit par tirage au sort en séance tenante, ou au début de chaque cycle, soit par un classement statique prédéfini de commun accord (très souvent à la fondation de la tontine), qui détermine l'ordre et la date de levée de fonds par membre. Par analogie, ces tontines correspondraient au modèle de fonctionnement des tontines mutuelles et commerciales proposé Lelart.

❖ **Les Bidding ROSCA**

Entendues comme les tontines à enchères ou d'affaires, elles s'assimilent aux tontines financières évoquées par Lelart.

❖ **Les tontines discrétionnaires**

Ce sont celles selon lesquelles l'attribution de la cagnotte se fait dans un ordre suivant un principe hiérarchique, sur base de critères prédéfinis tels que le statut social et/ou religieux, l'âge, le pouvoir, voire l'influence du membre.

Plus récemment, Kane (2002) a considéré l'utilité de se pencher sur une classification des tontines en fonction de leur lieu d'implantation afin de mieux s'imprégner des usages quotidiens de celles-ci. Selon lui, le lieu d'implantation est un critère pertinent en ce sens que les tontines ont différents rôles en fonction du lieu où elles sont pratiquées. Il distingue ainsi les tontines de quartier, les tontines de marché, les tontines des lieux de travail et les tontines en milieu émigré qui constituent d'ailleurs notre point d'intérêt.

❖ **Les tontines de quartier**

Elles sont très impliquées dans la vie sociale du quartier et dans les relations entre les habitants. Pour la plupart essentiellement constituées de femmes, elles représentent un cadre de sociabilité et de socialisation réciproque. La cohésion sociale y est de telle sorte que les femmes s'entendent sur l'usage ou la finalité de l'argent qu'elles auront levé. Le plus souvent cet argent est orienté soit vers l'achat de biens matériels (appareils, vêtements, bijoux, meubles, etc.) soit pour répondre aux besoins d'ordre religieux, les célébrations ou les cérémonies familiales.

❖ **Les tontines de marché**

Elles réunissent des personnes exerçant essentiellement des activités commerciales différentes au sein des marchés locaux. Cette différence d'activité fait que l'on y rencontre également des membres ayant différentes capacités financières. Des plus aisés aux personnes à revenus modestes, telle est la constitution de ces tontines dont les membres ne se connaissent pas forcément, car il n'y existe pas de rassemblement périodique. Ici, l'argent levé est destiné à être réinvesti dans les activités commerciales.

❖ **Les tontines dans les lieux de travail**

Elles concernent les employés d'un même service ou d'une même entreprise. Ce sont très souvent des tontines simples, propres à l'environnement du service, sans rencontres périodiques si ce n'est au lieu de service. Les cotisations se font après la perception des salaires. Pour assurer le bon fonctionnement et la transparence de la tontine, le responsable procède à des retenues à la source pour les versements, et à des virements bancaires aux bénéficiaires lors de la levée des fonds.

❖ **Les tontines en lieu émigré**

Pratiquées en contexte migratoire, les membres peuvent être originaires d'un même pays, d'une même ville, ou quartier. Les réunions se font périodiquement et constituent pour les participants des cadres de retrouvailles, d'apprentissage mutuel sur le pays d'accueil, et de partage d'expériences en tant qu'immigrés. Ces tontines peuvent également être organisées autour d'un tontinier qui se charge d'assurer les transactions entre les contributions et les levées de fonds sans que les participants ne se connaissent réciproquement.

Comme on peut le remarquer, les angles de classification des tontines diffèrent selon les auteurs et leurs expériences de recherche, bien qu'il existe des équivalences et des similitudes entre elles. Toutefois, quel que soit le type de tontines rencontré dans les pays en développement, la discussion est orientée sur leur rôle et leur portée. En ce sens que leurs vocations, impactent l'économie et le développement des environnements où elles sont pratiquées. Aujourd'hui en Afrique, outre les tontines d'épargne financière, il existe des tontines de biens mobiliers ou immobiliers. dans lesquelles les membres constituent une cagnotte qui, une fois levée, servira à acheter un bien au membre bénéficiaire. C'est ainsi qu'on retrouve entre des tontines de voiture, de terrain, de réfrigérateur, de cuisinière, etc.

1.3. Cadre de positionnement des tontines

En tant que pratique de finance populaire, dans les pays en développement, les tontines suscitent des discussions quant à leur positionnement par rapport aux économies formelles de ces pays. Dans la littérature, le débat autour de cette question fait intervenir deux approches principales. La première approche est axée sur une dimension sociale des AEER, basée sur une description et une analyse de leur rôle. La seconde approche quant à elle, considère les AEER comme des entités purement économiques et financières. Ces approches sont précédées des travaux de Geertz qui s'intéressait à l'efficacité et à la durabilité des tontines. Il observe les AEER comme des associations inscrites dans une transition entre l'économie agraire traditionnelle et l'économie moderne de marché. Pour Geertz (1962), l'existence et le développement des tontines est une résultante d'une évolution du système traditionnel agraire vers une société moderne. Il affirme que selon les théories évolutionnistes, les tontines sont comme des

«réalités figées » qui disparaîtront avec le développement de l'économie du marché (Geertz, 1963). Cette disparition dont il fait allusion renvoie aux aspects socio-traditionnels dont les tontines pourraient se détacher au fil du temps pour tendre à être des entités purement économiques et financières à l'image des banques commerciales.

Parlant de la première approche (sociale), elle est basée sur des études anthropologiques des AEER. Ardener est l'un des auteurs principaux de cette approche. Ses recherches sont axées sur les caractéristiques, et les différentes formes de fonctionnement des tontines à travers le monde. De fait, il remet en question le discours évolutionniste des tontines tel que prononcé par Geertz, en mettant en évidence la prédominance de la dimension sociale des AEER dans les milieux ruraux et urbains. Contrairement à la perception des tontines comme des réalités figées par Geertz, Ardener (1964) soutient l'idée de la grande diversité des tontines dans le monde avec des raisons d'être et des finalités différentes. Kane (2002), cite l'exemple d'Adebayo (1994) sur les anciennes pratiques tontinières de la société Yoruba comme unique moyen d'intermédiation financière à l'époque précoloniale. Ces pratiques étaient selon Adebayo, des moteurs d'échange et de réciprocité sociale.

Kane pense que : « *les tontines ne sont pas un phénomène récent qui découlerait du choc entre économie traditionnelle et économie moderne comme Geertz semble le prétendre. Elles correspondent plutôt à des pratiques enracinées profondément dans l'histoire des sociétés africaines. Elles sont par conséquent des réalités non passagères ou transitoires mais inscrites dans la longue durée quoique soumises au changement* » (Kane, 2000, p. 28)

La deuxième approche de littérature sur les tontines est celle qui analyse les pratiques tontinières comme un moyen pertinent et rationnel des adhérents pour faire face à leur exclusion du marché du crédit formel. D'ailleurs, Bouman et Hospes (1994) identifient et reconnaissent les tontines comme de véritables instruments financiers autant que ceux du système bancaire classique. En ce sens qu'elles sont une alternative de mobilisation de capitaux, et une solution de financement des petites entreprises pour la plupart informelles.

La dynamique financière des tontines dans les pays en développement renvoie au débat sur le financement du développement. La crise de dette des années 1980, et le naufrage des banques marquent le début des réflexions des pays en développement autour d'éventuelles alternatives aux financements extérieurs afin de limiter leurs dettes. En Afrique, l'intérêt s'est porté sur les circuits financiers non institutionnels, car ils véhiculent d'importantes transactions financières au bénéfice des populations.

Il a fallu admettre et reconnaître la nécessité de cohabitation des deux modes de systèmes financiers³ (formel et informel) comme « ultime » pour le développement des pays du Sud. Compte tenu de leur

³ En référence à la théorie du dualisme financier au sein des pays du Sud, que l'auteur Edimo Essombe (1995) qualifie de « point de passage obligé » pour les pays en développement.

complémentarité et leur place importante dans le quotidien financier d'une grande partie de la population des pays du Sud. Les tontines et les autres arrangements financiers informels, ne sauraient être exclus du système financier de ces pays car ils sont adaptés aux réalités financières des populations. Ces entités de finance informelle ne doivent donc pas faire l'objet d'une suppression, ni poussées vers un processus de formalisation. L'épargne issue des capitaux mobilisés constituent ainsi un moyen de développement économique et même social. Ceci laisse à penser qu'il serait inconcevable de parler de développement en Afrique précisément sans faire allusion aux pratiques tontinières si ancrées dans les réalités populaires. Nzemen (1993)⁴ établit un lien entre les tontines et le développement, dans la mesure d'une solution aux problèmes de financements en Afrique. Il énonce de ce fait que, la division des tâches entre les tontines et les banques serait un gage pour le développement. Une division qui se traduirait en ce sens que, les tontines financeraient essentiellement les petites et moyennes entreprises (pour la plupart informelle), et les banques prendraient en charge exclusive, le financement des grandes entreprises. Le rôle des pratiques des tontines dans les pays en développement, en particulier africains est indéniable. Elles pourraient par ailleurs servir de modèles pour d'autres issues de financement adaptées au contexte africain.

2. Les motifs de participation aux tontines.

La participation des individus aux tontines est justifiée par diverses motivations selon le genre, l'activité économique, selon la situation maritale, ou l'appartenance à un groupe ethnique entres autres. Les analyses des motifs de participation s'attardent très souvent sur la dimension financière des tontines, au détriment des aspects sociaux qui seraient le fondement principal pour comprendre la durabilité et le succès des tontines.

2.1. Les motifs de participation liés aux aspects financiers

On distingue ici deux groupes d'analyse selon les auteurs. D'une part, ceux pour qui le recours aux tontines est justifié par un besoin d'accès aux services financiers en raison de l'exclusion du système formel et d'autres part, l'idée d'adhésion aux tontines pour des motifs sociaux.

⁴ Cité par Kane (2000)

2.1.1. Les tontines comme moyen d'épargne pour garantir le financement de besoins matériels

Les auteurs Besley, Coate, et Lourry (1993, 1994) font une étude sur les tontines en terme de bien-être individuel et collectif. Leur étude se base sur deux formes de tontines particulières, notamment, la tontine aléatoire et la tontine à enchères. Ils constatent que, les deux formes de tontines améliorent le bien être des membres et que l'épargne collective des tontines est efficiente et de bonne utilité par rapport à l'épargne en autarcie ; ceci dans la mesure où le coût de constitution de l'épargne nécessaire à l'acquisition du bien indivisible est réduit pour chaque membre. Cette étude a permis de ressortir la rationalité des individus face aux contraintes d'accès au crédit formel. Ici, le motif de participation énoncé par Besley et al. (1994) est l'épargne en vue de financer l'achat d'un bien durable. Cependant, Calomiris et Rajaraman (1998) critiquent l'approche de Besley et al., concernant les tontines à enchères. Selon eux, les raisons de participation aux tontines à enchères seraient liées à des fins assurantielles. Le lot de cotisation obtenu servirait à se prémunir des dépenses et événements inattendus (mariages, naissances, funérailles, etc.)

2.1.2. Les tontines comme un moyen d'investissement

Kovsted et Lyk-Jensen (1999) étudient les tontines aléatoires et les tontines à enchères avec l'hypothèse selon laquelle, les tontines regrouperaient les individus à la recherche de fonds pour financer des investissements. Le membre de la tontine ayant un besoin urgent de fonds pour investir peut obtenir le pot commun avant son tour, à condition de payer une compensation aux autres membres. Leur analyse démontre que la préférence pour une tontine dépend de l'hétérogénéité des rendements et le coût du crédit. Les individus participeraient aux tontines dans le but d'investir et ce motif oriente le choix de leur tontine. Lorsque le coût de crédit est élevé, il y a une tendance vers les tontines aléatoires, et lorsque le coût du crédit est bas, les individus adoptent les tontines à enchères ; ce principe ne reste pas pour autant figé.

2.2. La participation aux tontines motivée par les aspects sociaux

Ici, les motivations des participants sont orientées soit vers un besoin de sociabilisation soit vers un mécanisme d'épargne forcée, c'est-à-dire un niveau d'épargne qu'ils voudraient réaliser, et les contraintes qu'ils s'imposent pour y arriver. Parmi ces contraintes, il y a cette pression morale que les membres du groupe exercent entre eux de façon mutuelle. Norbert Elias (1990)⁵ parle ainsi d'un effet de contrainte sociale à l'auto-contrainte. L'obligation contractée au sein de la tontine l'emporte sur l'obligation de solidarité. (Semin, 2007)

⁵ Cité par Semin (2007)

2.2.1. La tontine est comme une solution à l'épargne des ménages

Anderson et Baland (2002) mènent une étude sur les tontines d'un bidonville de Nairobi au Kenya. Parmi les tontines étudiées, 70% suivent un ordre prédéterminé qui se répète à tous les cycles. Les rencontres sont secrètes. Les membres sont majoritairement des femmes, soit 84%. Dans ce bidonville, le taux de participation à une tontine est plus élevé pour les femmes mariées, et encore plus si celles-ci sont financièrement indépendantes. Pour justifier la participation massive des femmes mariées aux tontines, Anderson et Baland avancent que les tontines sont un moyen de forcer le ménage à l'épargne afin de financer les besoins d'intérêt familiaux comme la scolarité, et le nécessaire des équipements pour le foyer. En contraignant leurs époux à l'épargne collective au sein des tontines, ces femmes réduisent les dépenses inutiles et instaurent un rythme d'épargne soutenu dans le ménage. Les maris s'y engagent par crainte de sanctions négatives ou de mauvaise réputation, mais n'ont d'accès à cette épargne qu'à l'attribution de la cagnotte. Les femmes parviennent à gérer plus efficacement les ressources financières du foyer et à mettre les revenus du ménage à l'abri du mari. La forte participation des femmes est due à leur préférence pour les biens familiaux. Plus elles ont un revenu élevé, plus elles ont un pouvoir de décision conséquent au sein du foyer pour orienter l'usage de la cagnotte perçue. Les auteurs déduisent l'existence d'une relation entre la participation aux tontines et le pouvoir des femmes dans le foyer en termes de revenus d'épargne.

2.2.2. Les tontines comme un dispositif d'engagement conjugal

Gugerty (2007) se penche quant à elle sur les tontines en zone rurale au Kenya. Elle étudie 70 tontines parmi lesquelles 90% sont des femmes, âgées en moyenne de 40 ans et majoritairement mariées. Les formes de tontines observées ici sont celles avec un ordre prédéterminé d'allocation de la cagnotte. Contrairement à l'étude de Anderson et Baland (2002), ici les femmes dépendent de leurs mari, y compris pour la participation aux tontines pour laquelle, leurs époux doivent donner leur accord et leur fournir le montant de cotisation. Le motif de participation évoqué ici est que les tontines constituent un incitateur à l'épargne, elles procurent une force pour épargner. Les tontines sont un moyen d'engagement et de protection du foyer sans reconfigurer les rôles au du couple. 1% des femmes seulement invoque le désir de mettre l'épargne à l'abri du mari. Gugerty attribue le comportement de ces femmes à un moyen de remédier aux dépenses excessives.

Il est néanmoins important de souligner que les motifs de participation aux tontines sus-évoquées ne sont pas exhaustifs. Les motifs de participation peuvent varier selon des besoins plus intrinsèques comme d'appartenance à un groupe, se créer des relations ; par suivisme, ou par contraintes aux exigences familiales ou culturelles.

3. La dynamique des tontines africaines

Les tontines en Afrique ont une logique socioculturelle importante qui sous-tend le fonctionnement et les relations entre les adhérents des tontines, et les comportements des participants. Bien plus qu'un accès moins contraignant au crédit, ou un moyen d'épargne, les tontines sont une opportunité de créer et de resserrer les liens amicaux et/ou de parenté.

Comme vu plus haut, les tontines africaines trouvent leurs origines dans les échanges de services entre les personnes de manière réciproque. Cette réciprocité pousse à la consolidation des liens de solidarité, de communauté, de considération, d'assistance, d'entraide, de collaboration et a renforcé le vivre ensemble. On peut avoir des tontines selon le genre, selon les liens de famille, les tontines d'amis, les tontines de voisinage, les tontines entre collègues etc. Parlant des liens de famille, il est nécessaire d'évoquer les différentes facettes de la notion de parenté au sein des tontines africaines. La parenté étant le premier cercle de sociabilité, de nombreuses associations de tontines s'organisent autour des réseaux de parenté proche ou éloignée, en ce sens qu'il est plus facile et naturel de s'associer avec les personnes de parenté commune. C'est souvent le cas des réunions de familles élargies qui à terme, se déclinent en tontines ou créent une section tontinière. Kane (2001) affirme que « les tontines de parenté sont davantage axées sur les rapports de don » ; dans la même lancée, Semin (2007) soutient que « le développement des tontines en argent correspond au Sénégal à une monétarisation progressive des rapports de dons/contre-dons rituels obligés au sein de la parenté et du voisinage » Ces dons se font en particulier au cours des cérémonies familiales de mariage et de baptême.

En Afrique l'adhésion aux tontines peut se faire selon les principes de filiation (de père en fils ; de mère en fille) dans une optique de transmission et de conservation des pratiques familiales et/ou de répondre aux contraintes morales qu'incombent la participation à la tontine. Au sein des couples, la question d'adhésion ou non à une tontine se rapporte davantage aux femmes. Celles-ci sont parfois financièrement dépendantes de leurs époux, qui portent l'ensemble des responsabilités familiales et conjugales. Le mari déciderait alors si la femme pourrait participer à la tontine en lui donnant de l'argent à épargner ou non. Elle pourrait alors se soumettre à son mari ou décider de faire une tontine en choisissant d'épargner une partie de la ration alimentaire que son mari lui donne périodiquement, afin de s'octroyer une petite autonomie financière et se mettre en sécurité face à la polygamie éventuelle de leurs époux. À ce sujet, Semin (2007) déclare : « Aujourd'hui, la conjuration de la polygamie et la constitution d'un capital d'indépendance peuvent apparaître, par certains aspects, comme un des moteurs des pratiques tontinières. C'est une des raisons pour lesquelles la participation des femmes africaines à des tontines se fait parfois à l'insu de leurs époux » Sous d'autres cieux en Afrique, les femmes sont beaucoup plus indépendantes, et les charges financières sont parfois partagées au sein du couple. Les maris n'auraient donc pas une forte influence, ni une grande clarté sur les mouvements financiers de leurs épouses.

Les tontines africaines, à l'opposé des banques, ont pour fondements principaux la solidarité et la confiance. Elles sont régies autour des valeurs communes que les participants souhaitent mettre en évidence et des besoins qu'ils veulent combler. Il peut s'agir notamment du besoin d'appartenance à un groupe, de reconnaissance, de participation aux actions communautaires, entrepreneuriat collectif, le besoin de sécurité, le besoin de réalisation de soi, ou de conservation du patrimoine culturel.

Les associations de tontines sont des espaces propices au processus actif permanent de constitution d'un capital social. Bourdieu (1980)⁶ présente le capital social comme : « L'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance ; ou en d'autres termes, l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes mais sont aussi unis par les liaisons permanentes et utiles».

Dans les tontines, il s'agit des relations et réseaux de relations qui se tissent entre les membres et qui s'étendent très souvent au-delà du groupe. Le capital social ici est créé par les rencontres périodiques fréquentes, les événements, les commensalités et les activités qu'ils partagent au sein et en dehors de leur association, la réputation des membres. Parlant de la relation entre le capital social et la confiance dans les associations de tontines dakaraises, Kane (2000) énonce que : « [...] jouir d'une bonne réputation c'est aussi disposer d'un capital social potentiellement mobilisable. Souvent, c'est effectivement la mobilisation de ce capital social qui donne naissance à la tontine. »

Au-delà de la solidarité et la responsabilité individuelle des membres par rapport au groupe, il existe un contrôle social que le groupe de tontine exerce sur les membres en vue de régir et de maintenir les comportements des uns et des autres dans une certaine conformité, au risque d'une réprobation morale ou même d'une exclusion. Le contrôle social au sein des tontines africaines est tenu par les statuts, des règles établies et une hiérarchie, pour garantir leur bon fonctionnement et une cohésion sociale entre les membres. Dans les tontines africaines, le contrôle social s'exprime à travers la pression du groupe, l'obligation morale réciproque entre les membres, la gestion des conflits qui peuvent survenir, et les sanctions préventives et préparatives des éventuelles défaillances. Celles-ci peuvent être, entre autres, le non-respect des engagements en tant que membre, le vol ou l'usurpation des fonds de tontines, les abus de confiance, le non-respect de la hiérarchie, la mauvaise foi, pire la mort d'un membre défaillant, et tout acte qui porterait atteinte aux valeurs ou aux membres du groupe. Les sanctions peuvent aller de simples amendes, jusque l'exclusion définitive de la tontine. Outre la pression exercée par le contrôle social dans la tontine, il peut exister des conflits entre les membres, susceptibles d'aller au-delà du cadre tontinier. Comme des jalousies, des inimitiés, des querelles, des affrontements, le recours aux pratiques occultes ou à l'église pour « se faire justice »

⁶ Bourdieu, 2004 « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, cité par Bagalwa Mapatano, 2004

De plus en plus, grâce au phénomène migratoire, les tontines ne sont plus le propre des pays africains en voie de développement. Elles revêtent un attribut transnational que leur confère les migrations. Les femmes immigrées en sont de grands vecteurs. Dans une approche plus approfondie, intéressons-nous dès lors aux différentes conceptions des auteurs qui se sont penchés sur les migrations féminines.

Section 2 : Les migrations féminines

1. Évolution de l'intérêt scientifique pour les recherches en migrations féminines

Selon Morokvasic (2008), les migrations féminines ne sont pas un fait social nouveau. Elles font aujourd'hui l'objet de nombreuses recherches qui s'y intéressent en mettant en évidence l'accroissement des femmes dans les flux migratoires actuels, qui n'a pourtant rien de nouveau en soi. Femmes et migrations ont longtemps été un objet d'étude marginalisé et peu considéré par les auteurs. Ces derniers n'y accordaient pas un grand intérêt. Ces considérations marginales ont conduit à mettre les femmes dans l'ombre et à les rendre pendant longtemps invisibles dans les recherches sur les questions de migrations. Notons aussi qu'avant les années 1970, lesdites recherches sur les migrations étaient elles aussi très peu explorées. Progressivement, l'intérêt sur les sujets de genre et migration se manifeste, notamment dans les pays d'Europe occidentale. Au-delà des connaissances et des aspects théoriques autour de ce domaine, il se pose le problème de la reconnaissance et la considération des femmes en tant que « actrices de migration à part entière »⁷ dans les recherches scientifiques et les politiques d'asile.

Parlant de migration et de genre, il existe un discours de dissociation entre ces deux domaines de recherche. Perçus différemment, l'homme et la femme ont été affectés respectivement comme objet d'étude de chacun de ces domaines. L'homme est reconnu comme le principal acteur de migration, et la femme, est reléguée à un rôle social ou familial. Donnant ainsi lieu à une séparation sexuée des migrants, et les femmes sont traitées comme des catégories exclusives. (Morokvasic 2008)

On peut, à l'aide de d'études de certains auteurs, retracer l'évolution de la considération scientifique des femmes dans les migrations. Casas (2005) énumère trois périodes principales dans l'histoire des migrations. La première période s'étend jusqu'au milieu des années 1970, ensuite vient la période des années 1974-1975 marquées par les politiques migratoires restrictives en Occident, enfin, la décennie des années 1980 qui reconnaît la femme comme actrice économique et sociale de la migration.

1.1. Des migrantes présentes mais invisibles

La première période qui s'étend jusqu'aux années 1970, est véritablement celle de l'absence presque totale des femmes dans les recherches scientifiques des migrations. Plusieurs raisons justifient cette

⁷ Morokvasic, 2008

marginalisation. Notamment, le manque d'un cadre théorique sur les migrations incluant les femmes comme objet d'étude ou encore la non prise en compte de ces femmes comme actrice de migration à part entière. On se rend compte qu'il existe comme un silence autour du genre féminin, quand on vient à parler des migrations dans la science. Un mutisme qui se confond à une « myopie » selon Morokvasic (2008), traduisant selon Morokvasic, une incapacité à retranscrire le fait réel de la présence des femmes en migration. Reléguée au second rang et dévalorisée, la femme migrante est stéréotypée, vue comme étrangère, non éduquée, dépendante et figurante. Pendant ses travaux de recherche sur les travailleurs.es yougoslaves en France, Morokvasic (2008) apporte des remarques quant aux « silences » sur les femmes migrantes. À la question sur leurs motifs et expériences de migration, leurs rapports avec leurs pays d'origine, leurs familles restées au pays, la société ambiante, et leurs orientation de retour, l'auteur relève d'importantes différences d'opinions entre les hommes et les femmes. Autre remarque se fait au niveau du caractère généralisé et opaque des statistiques existantes. Impossible de distinguer les femmes des hommes, limitant ainsi l'évaluation exacte des mouvements des populations migrantes en termes de quantité et de genre.

Les réalités observées sur le terrain seraient fort bien éloignées des conceptions théoriques, qui continuent de présenter les migrations sous un visage exclusivement masculin écartant les femmes pourtant présentes, et actives. Le modèle de la théorie néoclassique explique les migrations féminines comme cas exclusif et marginal parmi les mouvements de population. Selon Casas (2005), ce modèle explique clairement que les migrations féminines ont des causes essentiellement sociales, et matrimoniales, contrairement aux hommes dont les migrations sont basées sur des logiques purement économiques. Comme source de cette invisibilité, on peut citer les considérations sociologiques migratoires qui avancent que le travail est la principale motivation de l'immigré ; on immigrer parce qu'on veut travailler. C'est le raisonnement des pays européens au lendemain de la deuxième guerre mondiale, selon la pensée du « travailleur invité » qui se réfère au genre masculin. Celui-ci est perçu comme le travailleur, responsable ou non d'une famille ; à sa charge femme et enfants, avec pour objectif futur d'un retour au pays d'origine. Morokvasic (2008) le dit plus clairement en déclarant que « la présence des femmes immigrées est occultée, et pour peu qu'on se réfère à elles, ce n'est pas comme travailleuses mais comme membres de famille. »

1.2. Les politiques migratoires restrictives et luttes sociales féminines

En Occident, l'année 1970 est placée au cœur des luttes sociales et des mouvements en faveur des femmes. Notamment, la naissance du Mouvement de Libération des Femmes (MLF), l'instauration de la loi relative à l'autorité parentale qui substitue l'autorité parentale conjointe à la puissance paternelle,

ou encore la proclamation de l'année 1970 comme « Libération des femmes : année zéro »⁸. Le début de la décennie 1970 marque le début de la sortie des femmes immigrées de l'ombre. L'heure est à la déconstruction des stéréotypes, et des clichés conçus autour de la femme (Morokvasic, 2008). Ce travail de revalorisation de la femme se fait en majorité à travers les recherches scientifiques, afin de montrer leur pertinence et leur légitimité dans les domaines tels que le travail ou les rapports sociaux de sexe, mais aussi dans les migrations afin de les rendre visibles. De plus, des statistiques sur les migrations entre 1945 et 1975 en France ont révélé à différents pourcentages, la présence effective des femmes immigrées.

Parallèlement, les années 1973 et 1974 sont marquées par l'instauration de nouvelles politiques migratoires en Occident Casas (2005). En effet, la crise économique, et l'ascension du chômage ont entraîné la fermeture totale ou progressive (selon les pays) des frontières et la suspension des migrations de travail dans de nombreux pays européens. Face à ces restrictions, le regroupement familial et les demandes d'asile deviennent les alternatives de migration par excellence, encourageant ainsi l'augmentation du volume des populations étrangères, et plus particulièrement des femmes. Casas (2005) en donne quelques chiffres issus du Secrétariat des Nations Unies en 1995, notamment en France, de 39,3 % en 1968 à 44,9 % en 1990 ; et en Allemagne de 37,4 % en 1973 à 48,8 % en 1990. C'est dans ce contexte qu'ont évolué les études scientifiques sur les migrations féminines. Les femmes, autrefois invisibles, sont cette fois-ci prises en compte et considérées comme migrantes. Cependant, du fait de la migration de masse par regroupement familial, elles restent confinées dans un rôle d'épouse accompagnant leur époux, sans apport économique significatif. Seulement, il ne faut pas se méprendre en considérant la présence des femmes comme une conséquence des politiques restrictives de 1974, car il a existé des flux migratoires féminins avant cette date. Morokvasic (2008) explique que c'est un « regard biaisé qui non seulement occulte la présence des familles dans les flux de migration de travail avant 1974, mais également la dimension économique de cette migration familiale. » Parlant de cette dimension économique, l'auteur révèle que l'accès à l'emploi des immigrées a longtemps été limité par les réglementations qui leur imposaient un statut légal pour travailler. À défaut de ce statut légal prérequis, les immigrés (on peut considérer aussi les hommes) sont contraints à recourir aux emplois informels sans sécurité sociale dans le but de s'insérer dans leur environnement d'accueil, et d'améliorer leurs conditions de vie.

1.3. Nouvelles perception et approches scientifiques de la femme migrante

Il a fallu les années 1980 pour voir naître de nouvelles approches théoriques dans les domaines d'études sociales, tant sur le regard et la visibilité portés sur les femmes comme protagonistes des migrations, que sur la considération des femmes comme de réelles actrices du développement. Au-delà

⁸ Par le numéro spécial de la revue *Partisans* publié à l'automne 1970 par les éditions Maspéro, intitulé « Libération des femmes, année zéro » en 1970

de la reconnaissance de cet intérêt porté aux femmes immigrées à cette époque, il a également permis d'exposer les problèmes auxquels sont confrontées les femmes afin d'envisager des moyens d'y remédier. Il s'avère malheureusement que les structures en charge d'écoute et d'accompagnement de ces femmes sont restées confinées dans le stéréotype de la migrante dépendante de son époux, et assistée avec un rôle essentiellement domestique (Casas,2005). Par ailleurs, on note de nombreux travaux de recherches scientifiques qui progressivement déconstruisent les représentations figées autour des femmes migrantes. Ces études se sont penchées sur de nombreux aspects permettant de comprendre et redécouvrir la femme immigrée. Notamment les facteurs et les motivations propres à la migration féminine, la prise en compte du foyer comme entité d'analyse dans les études des mouvements de populations, l'exode des jeunes filles vers les milieux urbains. Au-delà des conceptions théoriques et des stéréotypes sur les migrantes, Morokvasic (2008) évoque que la prise de parole par les femmes migrantes elles-mêmes permet d'avoir plus de lumière et de compréhension sur leur quotidien, leurs expériences, les rapports au sein de leurs couples, leurs aspirations ou encore leurs combats.

Malgré les observations statistiques qui parlent d'une augmentation des femmes immigrées dans le marché du travail, il existe bon nombre d'entre elles qui ne sont pas en situation légale de travail à cause des procédures administratives parfois contraignantes. Le problème demeure au niveau des conditions qui encadrent le travail des migrantes. De plus en plus, la question du travail des femmes immigrées se pose. Le travail constitue une preuve concrète d'intégration au sein de l'environnement d'accueil et d'émancipation féminine. Seulement, les stéréotypes occultant la réalité sur le travail des femmes immigrées peuvent demeurer lorsque que l'on se focalise sur des aspects qui freinent l'accès des femmes au travail sur les plans institutionnel, culturel ou familial. Morokvasic (2008) estime de ce fait que le changement de conception des femmes migrantes n'élimine pas totalement les stéréotypes ; « mais on se sert de ces stéréotypes pour expliquer le changement entre modernité et tradition. » Depuis les années 1990, le regard et la considération portés sur les femmes migrantes ont grandement évolué. Elles sont de plus en plus indépendantes, objet et à l'ordre du jour de multiples recherches scientifiques qui adoptent progressivement une approche plus genrée des migrations. Parmi les questions autour du genre, les recherches sur l'intersectionnalité viennent davantage interroger les rapports de domination entre les sexes en se focalisant sur la cause des femmes.

2. La féminisation des migrations

La notion de féminisation est au cœur des recherches scientifiques portées sur les migrations féminines. Castles et Miller (1998) avancent que, le phénomène de féminisation des migrations est parmi les cinq tendances principales du nouvel « âge des migrations ». Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, les femmes, bien que présentes dans les migrations, étaient occultées et en marge des recherches scientifiques. Le fait qu'on parle de féminisation aujourd'hui n'est donc pas relié à leur

absence ou à leur petit nombre dans les années antérieures. Zlotnick (2003)⁹ révèle des estimations des Nations Unies qui évaluent la proportion des femmes dans les migrations internationales à près de 47% en 1960, pour environ 49% dans les quarante années suivantes. Il se dresse donc une contradiction entre le fait d'assimiler la féminisation à un phénomène récent et le fait de lui concéder des années existence.

Pour faire la part, Vause (2009) distingue la féminisation des migrations de la féminisation du discours sur les migrations en ces termes, « la première notion traduit une augmentation significative de la part des femmes en mouvement, alors que la seconde renvoie plutôt à une conceptualisation progressive des femmes comme protagonistes des migrations.» En somme c'est une notion existante et effective depuis fort longtemps, mais dont on considère mieux les enjeux et la portée aujourd'hui.

2.1. Les données chiffrées de la féminisation des migrations

Exprimée essentiellement en termes de données quantitatives, la féminisation des migrations devrait s'exprimer par des statistiques représentatives de la réalité, mais, il se pose un problème de limitations des données d'études qui retardent et handicapent les recherches précisément dans une perspective de genre. Aujourd'hui, les données migratoires sont disponibles, plus détaillées et ventilées en termes de genre. Les données statistiques de la division des Nations Unies et les rapports mondiaux de migration de l'OIM¹⁰ nous permettent d'observer et d'évaluer clairement les migrations féminines dans le temps.

Quelques données (Estimation 2020)¹¹ :

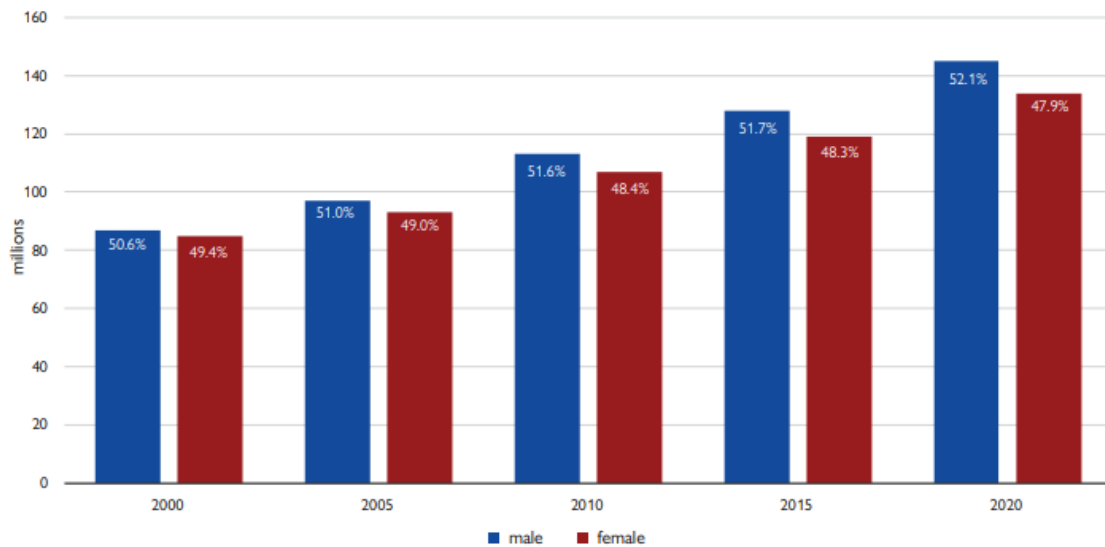
- Nombre total de migrants internationaux : 280,6 millions ; Soit 3.6% de la population mondiale
- Proportion de femmes parmi la population de migrants internationaux : 48,1 %
- Nombre totale de femmes migrantes : 135 millions ; soit 3.5% des femmes dans le monde.

⁹ Cité par Vause 2009, qui indique les données sont en termes de stocks migratoires

¹⁰ Organisation Internationale pour les Migrations

¹¹ Source des données : ONU DAES, 2020

Figure 1 : Les migrants internationaux repartis par sexe sur la période de 2000 à 2020



Source : World Migration Report, International Organization for Migration (2022)

Cette figure met en évidence l'évolution de la proportion de migrants par sexe entre 2000 et 2020. On constate que le pourcentage de femmes migrantes est resté relativement stable depuis l'année 2000, avec tout de même une décroissance observée à partir de 2010. Tandis que chez les hommes, il est visible que le taux de migrants augmente de façon plus rapide et constante au fil des années tout en restant supérieur à celui des femmes. C'est à se demander s'il reste légitime de parler de féminisation des migrations bien que ce ne soit pas nouveau. Ce serait inadapté de dire que les migrations internationales sont majoritairement féminines ou encore d'avancer que la proportion des migrantes serait en croissance. Si la notion de féminisation est considérée, elle resterait donc valable certainement au cours des années 1960 à 2000. Il ne s'agit pas non plus d'un phénomène global car en comparant l'augmentation de la proportion des migrantes par pays, on observe qu'elle ne se fait pas de façon harmonisée dans tous les pays.

Par ailleurs, la répartition des données des Nations Unies de 1960 à 2013 montrent que les pays développés auraient une plus importante proportion de femmes migrantes que les pays en voie de développement, comme l'illustre la figure 2. Ainsi, de nombreux auteurs pensent que le terme féminisation aurait été utilisé dans les pays développés dans le but de légitimer ou de moderniser les recherches et les discours autour des migrations de femmes afin de leur apporter une plus grande visibilité. Dumitru et Marfouk (2015) pensent clairement qu'il n'existe pas de féminisation des migrations. Ils soutiennent plutôt que la récurrence de ce terme « semble servir une stratégie rhétorique liée à la visibilité des femmes migrantes. » Parlant de cette stratégie, ils pensent qu'elle renforcerait le

contraste selon lequel « plus la féminisation de la migration internationale est importante, moins l’invisibilité des femmes migrantes est acceptable. »

Tableau 1 : Proportion des femmes migrantes dans le monde et leurs répartition dans les pays développés et en développement

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013
Monde	47%	47.6%	47.7%	48.8%	49.1%	48.1%	48%
Pays développés	49.1%	49.4%	50.4%	51.2%	51.2%	51.5%	51.6%
Pays en développement	45.4%	45.9%	45.1%	46.2%	46.1%	43.3%	43.0%

Source : Extrait de l’article de Dumitru et Marfouk (2015)

2.2. Au-delà du quantitatif

La nouveauté dans les recherches actuelles sur les migrations féminines réside dans le fait que l’on s’intéresse de moins en moins à l’aspect quantitatif des migrations féminines par rapport aux hommes. Bien au-delà du regard des effectifs auxquels la féminisation des migrations peut renvoyer, il faudrait lui attribuer une dimension qualitative. Cet autre regard vise à considérer qui sont réellement ces femmes, les enjeux de leur intégration socio-professionnelle, les raisons ou les motivations de leur migrations - souvent différentes du simple fait d’accompagner leurs époux - leurs apports dans leur environnement d’accueil, et les difficultés auxquelles elles font face. Morokvasic (2008) avance ainsi que, le « changement qualitatif » s’illustre par le fait que « les femmes émigrent à la recherche de l’emploi, de plus en plus autonomes, souvent pionnières des chaînes migratoires [...] et pas seulement comme « suivantes » ou « rejoignantes » de membres masculins de leur famille ». L’auteur propose par conséquent une approche « genrée » de l’étude des migrations. À défaut d’une féminisation des migrations, il existe dans les migrations internationales, une tendance à considérer la féminisation de la migration qualifiée. Il faut reconnaître que les discours de visibilité ou de féminisation ne contribuent pas à sortir les femmes de la victimisation et des stéréotypes dont elles font l’objet. De même, s’efforcer à les rendre visible en se limitant à dénoncer simplement ces altérités et discriminations serait improductif (Morokvasic, 2008)

Présenter par exemple la qualification des femmes migrantes ou encore montrer leur capacités d’entrepreneuriat permettrait de les voir sous un autre angle, hors de leurs rôles traditionnels ou des stigmates et de mettre en évidence les réelles contraintes auxquelles elles font face. D’après Dumitru et Marfouk (2015), la féminisation de la migrante qualifiée désigne la migration massive des femmes ayant des qualifications professionnelles ou académiques. Ils révèlent que les premières données sur cette tendance remontent à 2007 dans le but de souligner le rôle des femmes dans la relation entre migration et développement. En 2010, les données de l’OCDE révèlent que plus d’un migrant diplômé sur deux

est une femme. Ceci, tant pour les ressortissants de pays développés que pour ceux des pays en développement. La difficulté persistante est que, ces femmes hautement qualifiées, une fois immigrées exercent des activités à faibles revenus, et pour lesquelles elles sont taxées de surqualifiées. Parmi les emplois les plus récurrents, on peut citer les domestiques, les emplois du « care » ou la prostitution. Ce problème est plus récurrent chez les femmes immigrées, issues de pays en développement. Les auteurs parlent d'un « déclassement systémique » très répandu pour lequel il faut lever l'invisibilité.

Qu'elles soient immigrées ou restées au pays, les femmes sont aujourd'hui facteurs du développement du pays d'accueil et de leur pays d'origine. Elles représentent un vivier de capacités humaines, de talents et de créativité souvent inexploité¹². Etant immigrées, elles contribuent au développement économique de leur pays d'origine à travers les transferts de fonds pour aider leurs proches restés au pays. Les fonds transférés sont utiles à l'éducation, aux soins médicaux, à la consommation, ou même aux initiatives d'entrepreneuriat qui sont bénéfiques au pays d'origine.

Afin de mieux rentrer dans notre objet d'analyse, focalisons-nous davantage sur la migration des femmes d'origine subsaharienne en Europe, et particulièrement en Belgique.

3. L'immigration féminine subsaharienne en Belgique

Les années 1960 et 1970 marquent l'arrivée d'importants stock migratoires en provenance d'Afrique Subsaharienne en Belgique. Kagné et Martinello (2001) révèlent que ces migrants étaient majoritairement originaires du Congo, du Rwanda et du Burundi – initialement des colonies et territoires sous tutelle belge – les autres pays étant entre autres le Cameroun, le Bénin, ou le Niger. Impossible d'évoquer les migrations africaines en Belgique sans souligner l'unicité des rapports entre Africains et Européens marquée par la traite négrière et la colonisation. Faut-il rappeler les stéréotypes, les préjugés raciaux et les traitements institutionnels singuliers (Kagné, 2000) dont font encore l'objet les migrants d'origine subsaharienne ? De façon générale, parmi les primo-migrants, on pouvait recenser les étudiants, les travailleurs africains employés dans des entreprises belges et des migrants par décision personnelle, motivée par divers facteurs tels que la fuite de la pauvreté, la quête de meilleures conditions de vie, ou par influence de la culture occidentale (Mayoyo Bitumba, 1995).

3.1. Profil de migrantes subsahariennes et motivation de migration

Au milieu de l'année 2020, la migration féminine en Belgique s'élevait à 50.9% de la population totale d'immigrés. Sur l'ensemble des migrants subsahariens en Belgique, 49% sont des femmes âgées en moyenne de 25.9 ans (données Myria 2019). En 2012, selon des données reparties par sexe,

¹² <https://www.iom.int/fr/speeches-and-talks/femmes-migrantes-comme-facteur-du-developpement-contribution-economique-et-sociale-au-developpement-des-pays-dorigine>

Schoumaker et Schoonvaere (2012) révèlent que les migrations subsahariennes en Belgique en provenance des anciennes colonies (RDC, Burundi, Rwanda) étaient plus féminines, contrairement aux autres pays d'origine où les migrations étaient plus masculines (Bénin, Sierra Leone, Niger). Arrivées en Belgique de diverses origines, de diverses trajectoires, avec des motivations différentes, ces femmes ont différents profils qui rendent à chacune une expérience migratoire unique. Notamment les religieuses, les migrantes dans le cadre d'un regroupement familial, les étudiantes, les réfugiées, les demandeuses d'asile. Pour la majorité, les raisons de migration s'articulent autour de la quête d'amélioration des conditions de vie.

Pour ce qui est de la migration des femmes camerounaises vers l'Occident, Kamdem (2015) révèle que la majorité des migrantes camerounaises sont issues des régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest-Cameroun. L'auteur ainsi fait état de quelques profils des migrantes camerounaises. Les migrantes ont en général une tranche d'âge située entre 25 et 29 ans, et les raisons de déplacements sont liées aux études, aux formations ou au travail. Kamdem (2015) précise également que, les principales destinations de ces migrantes sont les pays occidentaux qui ont un lien colonial avec le Cameroun, soit la France, le Royaume-Uni, ou l'Allemagne et viennent ensuite d'autres pays tel que la Belgique.

3.2. Intégration et difficultés

Une fois installées, les migrantes cherchent à s'intégrer dans leur environnement d'accueil. Pour cela, elles font recours à divers moyens leur permettant de s'immerger efficacement dans la nouvelle société dont elles font désormais parties. Cela passe principalement par le travail, déclaré ou non, avec des conditions salariales parfois peu favorables. L'emploi octroie à ces femmes un statut social et une rémunération, leur permettant de s'affirmer et subvenir elles-mêmes à leurs besoins. Partant des métiers de service à la personne (ménagère, serveuse, garde d'enfants, Etc.), à des postes de responsabilités en entreprise, dans le milieu associatif, dans les services publics, les professions libérales, ou encore l'entrepreneuriat. Salimata Kaboré (2007) dans son document d'analyse et de réflexion avance que « par leurs différentes activités, les femmes africaines influencent positivement la société belge en apportant leur savoir-faire, leurs expériences et leurs richesses culturelles. » Seulement, il arrive que ces migrantes (diplômées, pour certaines) se retrouvent pour la plupart sous-employées ou en manque d'emploi du fait des discriminations de genre, raciales ou ethniques.

Une autre difficulté des immigrées subsahariennes est la régularisation de leur présence dans leur pays d'accueil (Quiminal, 1998). Nombreuses parmi elles vivent en situation d'illégalité plus ou moins longue. Selon Quiminal (1998) cette illégalité est caractérisée entre autres par l'absence de sécurité sociale, le recours au travail au noir, la dépendance aux maris, et la peur de sortir. Le phénomène de « sans-papiers » est un véritable obstacle à l'intégration des migrantes subsahariennes. Pour divers motifs, il existe de nombreuses femmes africaines migrantes en Belgique sans reconnaissance juridique belge. Cette absence de statut officiel, entrave et limite les conditions et le niveau de vie de ces femmes,

en termes de logement, d'accès au travail, aux soins de santé, ainsi que de mobilité. Pour y remédier, nombreuses d'entre elles sont contraintes à entrer en union maritale ou en cohabitation légale avec des hommes et avoir des enfants dans le but de se mettre progressivement en règle, et espérer obtenir des séjours permanents.

Au-delà du travail, le réseau relationnel, la création ou l'adhésion à des associations facilitent également le processus d'intégration des femmes africaines. Nous y accorderons à présent une attention particulière.

3.3. Associations de migrants d'Afrique subsaharienne en Belgique

Selon une définition juridique, une association permet aux personnes de se réunir en vue de partager un but ou un intérêt commun. En tant que groupe d'immigrés en milieu étranger, le fait de se rassembler et de s'associer devient une urgence et une nécessité pour certains ressortissants subsahariens dans une optique identitaire, sécuritaire et d'action commune.

Pour Kagné et Martinello (2001) l'un des facteurs de rassemblement associatif africain en Belgique est le désir de se faire reconnaître auprès de la société d'accueil. Les associations africaines n'ont pas toujours été le fait d'une évidence tant par leur existence vis-à-vis des exigences institutionnelles que par l'engagement effectif des membres. Les auteurs révèlent que d'un contexte à un autre, les formes d'appartenance diffèrent. En Afrique, les associations se forment généralement par nationalité, par région ou par ethnies ; tandis qu'en milieu étranger, il y a une précellence accordée à l'identité africaine généralisée. Soulignant que ces associations ont évolué au fil du temps et des vagues de migrations, les premières associations de migrantes étaient orientées vers une sorte de transnationalisme en terme de sauvegarde des liens, des valeurs et des pratiques importées du pays d'origine. Les plus récentes quant à elles sont davantage axées sur le principe de solidarité. En Belgique, on retrouve deux principaux types d'associations de migrants africains, d'une part, en majorité, les associations de fait, non déclarées, et dont la création n'exige pas de formalités particulières, et accorde aux associés le choix de se définir et s'orienter librement. Nous avons aussi les associations sans but lucratif. D'autre part, les associations sans but lucratif (ASBL), dont le statut est juridiquement légiféré, sont reconnues comme personnes morales avec des obligations à observer.

Les premiers mouvements associatifs en milieu immigré sont issus des années 1930 par la communauté noire en vue de dénoncer leurs conditions de vie précaires. Les années 1970 au lendemain des décolonisations, les migrations augmentaient et les migrants trouvaient des moyens d'établir des structures des liens communautaires à partir des modèles hiérarchiques et familiaux issus des pays d'origine (Ba, 2014). Il s'agit des collectifs dirigés et composés d'hommes regroupés par nationalités dans des associations villageoises. Ces associations suscitent l'intérêt de la société civile et des institutions publiques qui les encouragent en reconnaissant le rôle de ces associations dans l'aide au

développement (Ba, 2014). L'essor du tissu associatif des femmes africaines immigrées quant à lui remonte aux années 1990 à 2000 à la suite des premiers mouvements collectifs (Ouédraogo, 2014).

Les associations de femmes immigrées d'Afrique subsaharienne sont empreintes d'un dynamisme et d'une implication remarquables. Elles étaient initialement créées par les femmes, dans le but de se rassembler entre elles, pour partager leurs expériences et les difficultés liées à leur migration, dont l'isolement dû à l'environnement étranger. Progressivement les associations de femmes africaines sont devenues des espaces de solidarité, d'autonomisation et d'indépendance vis-à-vis de leurs époux (Quiminal, 1998). Selon Fall (1991), « La vie associative correspond à un besoin personnel de se soustraire quelques heures de la journée, de la vie domestique pour retrouver leurs pairs, s'épanouir en communiquant plus librement, avec moins d'auto-censure. En effet les femmes sont très occupées par les obligations domestiques [...] Dans le besoin de chercher refuge ailleurs dans la quête d'un équilibre psycho-affectif, les associations leur en donnent le moyen social. »

De plus en plus, les associations de femmes immigrées permettent à celles-ci de militer et de s'affirmer à différentes échelles locale, nationale et internationale. En contexte immigré, les groupes de sociabilisation ont davantage un sens plus prononcé dans la mesure où non seulement les femmes ont ce sentiment d'appartenance et d'acceptation de sa communauté dans un milieu étranger, mais aussi par le fait que les groupes d'association sont un espace à l'abri des discriminations et des dominations, un moyen de préservation identitaire et d'intégration, par la connaissance de leur société d'accueil. Être Femme et Africaine constitue pour ces immigrées un solide capital social commun qui est d'ailleurs à la base de leurs associations (Quiminal 1998). L'auteur souligne de ce fait que : « L'aspect cosmopolite de ces associations ainsi que le fait qu'elles regroupent des femmes de milieux sociaux différents, ne doivent pas pour autant être sous-estimées dans l'analyse des dynamiques qu'elles impulsent. ».

Avec une organisation simplifiée et une structure flexible, les associations de femmes africaines sont régies en Belgique par la loi sur les ASBL du 27 juin 1921. Elles sont encadrées par des règlements établis par les membres elles-mêmes, et une hiérarchie définissant les différents rôles et responsabilités. Une étude réalisée en 2016 par la Boutique des Sciences Nord de France en partenariat avec le GRDR¹³ sur l'engagement associatif des femmes issues des migrations subsahariennes distingue cinq types d'associations : les associations de défense des droits, les associations de solidarités et de proximité, les associations de solidarités transnationales, les associations entrepreneuriales et les associations autour des cultures. Pour de nombreuses femmes, être membre d'association en tant qu'immigrée, est une occasion de liberté et d'autonomie. Les réunions leur permettent de sortir des cadres professionnels et familiaux parfois angoissants, le partage d'expériences et de connaissances, les femmes s'enrichissent, se soutiennent et se forment réciproquement. Sous un autre angle, les bénéfices des associations se

¹³ Grdr (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural) est une association de solidarité internationale née en 1969 de la rencontre d'agronomes français et de travailleurs migrants de la région du fleuve Sénégal. <https://grdr.org/-Notre-charte->.

traduisent par les initiatives et actions portées par ces femmes qui contribuent à déconstruire les clichés et les stigmates et influencent les institutions et la société à leur égard.

Parmi les associations de femmes africaines en Belgique, certaines pratiquent les tontines, qui comme nous l'avons vu plus haut, sont un système de caisse solidaire où chaque participante reçoit à tour de rôle, la somme des cotisations du groupe. Il est important de souligner que les tontines ne sont pas pratiquées automatiquement par toutes les associations. Autant il existe des associations sans tontine, de même il existe des groupes de tontine qui n'ont pas de cadre associatif. Les groupes de tontines sont des mutuelles d'entraide, de réciprocité où les participantes tissent et maintiennent leurs liens entre épargne, confiance, convivialité et obligations morales.

Orientation de recherche et problématisation

Nous venons d'aborder les thématiques de tontines africaines et de migrations subsahariennes en Belgique, en nous basant sur la littérature existante au sujet de ces concepts. De notre expérience de migration personnelle, nous avons constaté que les femmes africaines, et camerounaises en particulier perpétuent de nombreuses pratiques culturelles qui leur permettent de garder un repère identitaire dans leur environnement d'accueil. Parmi ces pratiques, les tontines sont retenues à notre attention pour diverses raisons. Parmi lesquelles, le fait d'avoir grandi dans un milieu où elles étaient et sont fortement pratiquées par notre entourage proche, l'admiration quant aux usages communautaires et la cohésion des membres au sein du groupe en lui-même, et les bénéfices de différentes natures que ces rassemblements procurent aux pratiquants au quotidien. Au-delà de l'aspect culturel, les associations tontinières revêtent également un attribut de facilitateur financier. Dans la mesure où, elles permettent de se constituer une épargne plus facilement et d'obtenir un crédit avec moins de contrainte que celui des banques, tout en incorporant à son fonctionnement un aspect solidaire qui resserre les rapports entre les membres.

Comment de telles pratiques perdurent dans des pays développés comme la Belgique dominé par un système financier formel ? Quels sont les profils des femmes qui soutiennent ces associations d'intérêt économique informel ? Comment s'organisent et fonctionnent les tontines ? quels sont les éléments de soutenabilité de cette pratique en milieu immigré par ces femmes ? Nous nous intéresserons particulièrement aux femmes de la communauté camerounaise de Belgique à Liège, membres d'une association de tontine nommée AFDYL (Association des Femmes Dynamiques de Liège), pour apprendre davantage sur l'association en elle-même, le vécu migratoire et la participation de ces femmes aux tontines.

Partie 2 : Démarche méthodologique, données empiriques et discussion

1. Méthodologie de recherche

Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour une démarche essentiellement qualitative. Cette méthode est pertinente dans le sens qu'« elle constitue souvent l'éclairage nécessaire à une compréhension complète d'une problématique dont certains aspects ne peuvent être appréhendés au moyen de techniques quantitatives.» (Kohn, L. & Christiaens, W. , 2014) Il s'agit de comprendre le fonctionnement d'une association tontinière de femmes immigrées camerounaises, et d'aller à la rencontre de ces femmes dans le but de saisir leurs expériences personnelles en tant qu'immigrées et associées. Nous avons donc procédé par observation participante au moyen d'interactions avec les femmes pendant leurs assises, et à travers des entretiens menés dans leurs environnements individuels.

Notre recherche de terrain s'est déroulée dans la ville de Liège, en Belgique, où il existe une importante communauté camerounaise accessible et d'un contact commode. Nous avons ainsi fait la connaissance des femmes de l'Association des Femmes Dynamiques de Liège (AFDYL). Au-delà des objectifs visés, les entretiens étaient également un moment de rencontre et d'échanges avec des compatriotes immigrés, ce qui a créé un climat détendu durant les échanges et facilité le rapprochement avec les femmes.

1.1. Observation participante

Bogdan et Taylor (1975)¹⁴ définissent l'observation participante comme « une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées [...] Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences.» L'observation participante que j'ai menée consistait à prendre part aux réunions des femmes de l'association AFDYL. Le fait d'être présente et de participer aux assemblées avait pour but de découvrir, d'écouter, d'échanger avec les femmes.

AFDYL est une association qui compte quinze femmes d'origine camerounaise, immigrées, toutes domiciliées dans la ville de Liège. J'ai fait la connaissance de cette association par le biais d'une femme membre que je côtoyais depuis peu. Celle-ci a aimablement accepté de m'introduire auprès de consœurs associées. Le premier contact avec l'association a donc été au mois de janvier 2022 ; première séance de l'année qui marquait le début d'un nouveau cycle de tontine, et la constitution du nouveau bureau associatif.

La rencontre était prévue pour 18h, et c'est Kathia (notre référente) qui accueillait le groupe à son domicile. Lui étant familière, j'étais nettement à l'aise à l'idée faire première connaissance avec les

¹⁴ Cité par Lapassade, G. (2002).

autres femmes sous sa couverture. Arrivée quelques heures avant, j'ai profité pour échanger au préalable avec Madame Kathia sur l'association, en lui prêter main forte à la cuisine pour apprêter les divers mets. Quelques temps après, malgré quelques absences signalées, les femmes arrivaient les unes après les autres, certaines accompagnées de leurs enfants, et bien vêtues pour la circonstance. Très vite, j'ai été marquée par l'ambiance des retrouvailles entre les femmes, ponctuée d'accolades, de chants, de plaisanteries, de la musique, des danses, et des vœux de nouvel an. Kathia leur avait réservé un accueil chaleureux, autour d'un apéro, pendant lequel elles prenaient réciproquement des nouvelles à propos de leurs familles, leurs occupations professionnelles, ou des situations particulières qu'elles traversent individuellement. Ceci dans le but de s'écouter, de se conseiller et de partager leurs vécus quotidiens.

Après ces moments de convivialité, les femmes débutaient leur réunion par un moment de prière, ensuite un tour de table pour avoir des nouvelles de chacune, et un rappel des points essentiels de la séance précédente. Parmi les sujets évoqués ce jour : la question de la nécessité ou non de voter de budget à allouer pour couvrir des frais de déplacements des personnes déléguées par le groupe pour soutenir un membre lors d'un événement heureux ou malheureux ; l'installation du nouveau bureau ; la désignation d'un modèle vestimentaire propre à l'association et le projet de visite d'Orphelinat au Cameroun à l'occasion de la cinquième année d'existence de l'association. Le bureau de la rencontre de ce jour était constitué de la vice-présidente, la trésorière, la commissaire aux comptes, le censeur et la chargée de communication.

Après ces pourparlers, place au moment de tontine, pendant lequel la trésorière et la commissaire aux comptes sont chargées de collecter les montants de cotisation de chaque femme à tour de rôle suivant une liste d'appel, en s'assurant du montant perçu. Il faut noter qu'au sein de l'association AFDYL, les cotisations se font prioritairement en espèces, sauf en cas d'absence prévue ou imprévue, où le virement bancaire est accepté. Ce mode de cotisation en argent liquide, reflète fortement les tontines telles qu'elles sont pratiquées en Afrique subsaharienne, où le taux d'inclusion financière des populations est relativement faible (En moyenne 20% en Afrique, et 12% au Cameroun¹⁵).

Les femmes, au fur et à mesure de la collecte, prennent soin de compter l'argent toutes ensemble autour de la table en attestant avoir reçu la quote-part de chaque participante. C'est un moment assez solennel pendant lequel « *On veut voir l'argent !* » comme le déclare l'une d'elles. Une autre poursuit en disant « *Et pendant qu'on compte, on évite de faire le bruit, parce que l'argent n'aime pas le bruit !* » Ici, Le fait de compter l'argent ensemble est non seulement un moyen pour elles de faire preuve de transparence, de confiance mutuelle, et se rassurer de l'exactitude des fonds pour éviter des manques ou des trous de caisse, mais aussi c'est un moyen de meubler le temps qu'elles passent ensemble. A cet

¹⁵ Estimation 2016, par les études menées en novembre 2016 par Banque européenne d'investissement

effet l'une d'elle nous le dit clairement en ces termes : « *Si on venait seulement pour parler, cela n'aurait pas de sens.* »

Après avoir réuni les cotisations individuelles, la cagnotte de fonds était octroyée à la bénéficiaire du jour par une membre désignée par le groupe. Celle-ci est censée « *parler sur l'argent* » c'est-à-dire proférer des paroles de bénédictions et de productivité quant à l'utilité de cet argent en le remettant à la bénéficiaire sous les applaudissements et des cris de joie « youyous » des autres membres. C'est dans cette réjouissance que Kathia, invitait à nouveau les femmes et les enfants passer à table, pour partager les mets typiquement camerounais qu'elle avait soigneusement concoctés.

Pendant cette première assise, les femmes m'ont donné l'occasion de présenter la raison de ma présence, tout en les mettant en confiance quant à la confidentialité des informations sensibles qu'elles ne souhaiteraient pas divulguer. La rencontre s'achevait donc autour de 22h sur une ambiance détendue, et conviviale. Ainsi, j'ai participé à deux séances de l'association AFDYL au cours desquelles les femmes nous ont à chaque fois réservé un agréable accueil et une hospitalité marquante.

1.2. Entretiens semi-directifs

Suite aux observations, j'ai conduit deux séries entretiens individuels et semi-directifs auprès des femmes de l'association. Selon Imbert (2010) « L'entretien semi-directif est donc une conversation ou un dialogue qui a lieu généralement entre deux personnes. Il s'agit d'un moment privilégié d'écoute, d'empathie, de partage, de reconnaissance de l'expertise du profane et du chercheur » Être à l'écoute, dans l'intimité, sans intrusion, mais en gardant « la juste distance » préconisée par De Sardan (2008) étaient les attitudes dont j'ai dû faire preuve. J'ai conçu à cet effet un guide de questions-repères permettant d'orienter les conversations sans encadrer les réponses des interlocuteurs.

La première série d'entretiens a eu lieu le premier jour de la rencontre, et consistait à se rapprocher des femmes ayant un rôle de responsabilité dans l'association afin de savoir la genèse, le fonctionnement et l'organisation du groupe. Ce jour, j'ai échangé avec des membres du bureau, en l'occurrence, la vice-présidente, la trésorière et la commissaire aux comptes. Ces dernières ont bien voulu se disposer à nos questions par leurs réponses amples et explicatives.

La deuxième série d'entretiens quant à elle, plus centrée sur les femmes, consistait à se rapprocher plus intimement d'elles et à les interroger sur des aspects autour de leur migration et leurs rapports à AFDYL. J'ai abordé avec elles leurs éléments biographiques, leurs expériences migratoires, leur adhésion à l'association, les incidents critiques éventuels au sein de l'association, les aspects financiers de la tontine et le système relationnel au sein du groupe. Les entretiens ont eu lieu autant en présentiel que par canal téléphonique selon la disposition et la disponibilité de chacune des femmes, avec une

durée entre 45 minutes et 1 heure. En somme, sept femmes se sont prêtées à cet exercice et ces instants de dialogue ont débouché sur des moments de cœur à cœur et de confiance au cours desquels les femmes se sont ouvertes sur leurs récits de vie de migrantes. Chaque entretien était particulier, à l'image de chaque femme interrogée, et selon ce qu'elles ont bien voulu partager. Et pour certaines, c'était un moment de souvenirs et d'émotions que j'ai eu le privilège de partager avec elles.

A la suite des entretiens, la dernière rencontre avec l'association AFDYL, s'est faite sous forme de focus groupe pendant une séance de réunion. Elle avait pour but de présenter séance tenante, les informations que j'ai collectées, obtenir des feed-back et améliorer les analyses que j'ai pu faire sur base des données recueillies.

1.3. Limites et difficultés

Evoquons à présent les contraintes que nous avons rencontrées au cours de la recherche. Au tout début de l'étude, il a été difficile de trouver une association de femmes camerounaises dans la ville de Liège. Non pas qu'elles soient rares, mais seulement récemment installée dans la ville de Liège, je n'avais pas un réseau de connaissances étendu permettant d'entrer facilement en contact avec des femmes d'origine camerounaise pratiquant les tontines. Finalement, c'est par le biais d'une relation professionnelle interposée que s'est faite la rencontre avec l'association AFDYL.

La seconde difficulté s'est présentée lors des entretiens individuels. Il était initialement prévu de rencontrer chacune des douze femmes de l'association, mais j'ai pu en avoir que sept d'entre elles. En effet, j'ai été confronté à la réticence de certaines femmes dès le premier jour de ma rencontre. Elles étaient (pour certaines) méfiantes et réfractaires quant à mon intrusion au sein de leur association. Malgré mes sollicitations, la présentation de mon projet d'étude et les garanties qui l'encadrent tels que l'anonymat et la confidentialité des informations sensibles, plusieurs parmi elles n'ont pas accepté de nous accorder du temps à l'échange. Les raisons de cette réticence sont de plusieurs ordres, notamment l'aspect informel de l'association, la volonté de garder une discrétion totale quant à leurs vies privées et de ne pas intégrer des personnes « étrangères » curieuses.

De plus les questions d'argent semblent être un sujet à la fois délicat et intrusif qui incitent davantage à la méfiance de certaines personnes, encore plus dans les communautés africaines. Aussi, pendant les entretiens j'ai constaté quelques fois une retenue de la part des femmes interrogées, lorsqu'il s'agissait de parler de leurs montants d'épargne et de l'usage de leurs fonds récoltés en tontine.

2. L'Association AFDYL

2.1. Présentation et fonctionnement de l'association

A l'origine, AFDYL avant d'être une association, est un groupe d'amies, étudiantes camerounaises qui avaient pour habitude de se réunir chez elles, à tour de rôle, autour d'un repas, moments de partage et de bonne humeur. Etant en désaccord avec les principes et le fonctionnement d'une association dont elles faisaient partie, elles décidaient de se regrouper en une association qui serait plus en harmonie avec leur vision et des valeurs telles que l'honnêteté, l'entraide et l'amour du prochain. C'est ainsi que AFDYL est créée en 2017, sous l'appellation initiale de ADL (Amicale de Liège).

Au fur et à mesure, l'association grandissait au travers de l'adhésion d'autres femmes. Elle compte aujourd'hui quinze femme membres, et douze d'entre elles participent à la tontine. Les femmes du groupe AFDYL sont majoritairement d'origine camerounaise, et on y retrouve également d'autres membres originaire du Togo et du Gabon. Leur objectif est le soutien mutuel physique, moral et financier entre les membres. A terme, la vision de AFDYL est d'étendre sa solidarité en dehors de son cercle associatif, en apportant un soutien régulier aux personnes vulnérables dans des pays d'Afrique à travers des évènements de récolte de fonds. La devise de l'association repose ainsi sur trois principales valeurs qui unissent les membres et définit l'identité du groupe : Entraide – Solidarité - Dynamisme.

AFDYL est régie par des statuts qui encadrent et structurent son fonctionnement. Ces statuts ont été édités par les membres elles-mêmes, et adaptés à leur vision et l'identité du groupe. Ils renferment le règlement intérieur de l'association, ils définissent et décrivent les droits et les obligations des membres et l'organisation hiérarchique du bureau. Les statuts de l'association ont évolué au fil des années, en mesure du nombre de membre qui grandissait et la migration d'un simple groupe de femmes amies vers une association de tontine.

L'association est gérée et administrée par les femmes elles-mêmes. Elles s'organisent autour d'une hiérarchie qui confère à quelques-unes d'entre elles, des postes de responsabilités. Selon l'ordre l'association est dirigée par un bureau composé de:

- une présidente qui est la représentante principale et garante de la bonne marche l'association de l'association
- une vice-présidente adjointe à la présidente
- une secrétaire, qui assure la gestion administrative, la tenue des registres et des archives de l'association.
- une trésorière avec une commissaire aux comptes, qui gèrent tous les aspects financiers de l'association (fonds de caisse, fonds de roulement, contributions repas, épargne-tontine)
- une chargée de discipline et conseil (censeur)

- une chargée de communication qui s'occupe la communication interne et externe à l'association et des activités en commun ; la tenue des rapports de réunions

Il faut noter par ailleurs que, l'attribution des responsabilités du bureau se fait chaque début d'année, par désignation de l'assemblée. Le bureau a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de l'association et au bien-être de chaque membre au sein du groupe. Les membres du bureau ne sont pas rémunérés et il n'existe pas de frais de gestion.

La prise de décision au sein du groupe implique à la fois les membres du bureau tels que présentés plus haut, et les autres membres. Le bureau (ou les membres) propose des idées de lois, de projets, d'activités ou de sanctions à prendre, en étudie la faisabilité et soumet au vote de l'assemblée, qui décide à la majorité. En cas de division sur une décision à prendre, de cas extrêmes ou urgents, le bureau peut user de son droit de veto pour trancher le jugement, sous l'ordre de la présidente et son adjointe. En plus de la structuration de l'association, les statuts prévoient également des mesures de règlements de conflits éventuels entre les membres mais aussi des moyens de coercition à travers des sanctions qui s'appliquent aux membres afin de rétablir un certain ordre dans l'association. Ces sanctions peuvent survenir en cas de retard lors des rencontres mensuelles du groupe, retard ou échec de cotisation, absence ou même en cas de perturbation pendant les séances.

Comme mentionné plus haut, la tontine de l'association AFDYL est composée de quinze membres dont douze participant à la tontine. Initialement, n'étant qu'étudiantes, le montant de chaque participante était défini individuellement, chacune selon leurs capacités financières. Il n'y avait donc pas de montant d'épargne minimal par personne, mais la contribution au fonds de caisse était obligatoire et fixée à 50 euros pour toutes les adhérentes ; ce fonds étant destinés aux aides financières des membres. Au fil des années, les montants de cotisation ont évolué en corrélation avec le statut social de chacune des femmes. 500 euros représentent la mise maximale. Cependant le montant n'est toujours pas imposé, et chacune est libre de cotiser selon ses dispositions financières. La tontine est gérée par le système de « noms » qui représente le nombre de mise qu'on peut décider d'avoir. Ainsi une participante peut décider d'avoir autant de « noms » pour lesquels elle s'engage à cotiser durant le cycle de tontine. Par exemple, avoir deux « noms », avec une mise de 500 euros pour chaque nom, revient à cotiser à hauteur de 1000 euros à chaque séance. C'est ainsi que dans la tontine AFDYL, il y a douze membres, mais environ plus d'une quinzaine de « noms » inscrits.

Le cycle de tontine ici s'étend sur une période de douze mois allant de décembre à novembre. Au cours de cette période, toutes les participantes reçoivent à tour de rôle la levée de fonds. Il est d'ailleurs possible qu'au cours d'une séance de réunion, la cagnotte soit attribuée à deux ou trois membres, sur base des reliquats cumulés lors des mois précédents. Ici, L'attribution du lot de cotisation se fait par tirage au sort en début de cycle avec priorité de rang pour les anciennes, et les nouvelles adhérentes sont reléguées au derniers rangs. Ceci pour des raisons de sécurité vis-à-vis des nouvelles - dont on a encore

besoin de juger ou d'examiner la probité, et une démonstration de confiance à l'égard des plus anciennes. Dès lors, il n'est pas possible pour un membre de sortir de la tontine avant la fin du cycle. Sur une durée de cycle d'un an, chaque membre est tenu d'honorer à ses engagements tontiniers et dans le cas où un membre souhaite sortir de la tontine, il devra attendre la fin du cycle, et ne plus se réengager au début du nouveau cycle. Cependant, pour sortir de l'association, le membre devra adresser séance tenante à l'assemblée, sa volonté et ses raisons de ne plus faire partie du groupe. Dans la pratique, le fait de l'annoncer à l'assemblée peut être assimilé à une sorte de préavis, pendant lequel, le groupe tente d'examiner et de saisir les raisons qui poussent la participante à s'exclure du groupe, en mettant en œuvre des tentatives de persuasion pour la retenir. Sous sa résolution, la participante peut finalement quitter l'association, mais sans remboursement du fonds de caisse.

Le fonds de caisse est une contribution solidaire de l'association. Il est fixé à 100 euros et est obligatoire pour tout membre dès son adhésion à l'association. Ce fonds sert au soutien des membres lors des événements heureux ou malheureux. La remise du fond de caisse se fait à l'unanimité du groupe et selon les montants définis dans les statuts. Après décaissement du fonds, le renflouement se fait sur une période de deux mois pour tous les membres. A chaque rassemblement, les membres sont également tenus de participer à la caisse-repas qui s'élève à 5 euros par membres. Cette caisse est constituée en guise de soutien au membre qui organise à la réception de l'association. Il faut dire que la tontine n'est pas obligatoire au sein de AFDYL. Il est possible de faire partie de l'association sans faire partie de la tontine. Seulement, pour être considéré comme membre, il faut obligatoirement contribuer au fond de caisse, assister régulièrement aux réunions, et participer à la caisse-repas.

Par ailleurs, le recrutement d'un nouveau membre au sein de l'association, nécessite le couvert ou l'aval d'un autre membre du groupe communément appelé « marraine », qui l'introduit dans le groupe. La potentielle nouvelle adhérente est mise en observation pendant une période de six mois par le groupe afin de juger de sa moralité, connaître ses motivations d'adhésion, et examiner sa capacité et son mérite à faire partie de l'association. Ce n'est qu'au bout de ces six mois (plus ou moins) que l'assemblée, à l'unanimité, peut rendre avis quant à l'adhésion ou non. A son admission au groupe, le nouveau peut décider ou pas de faire partie du prochain cycle de tontine. Il dispose également d'un délai de trois mois pour déposer sa contribution au fonds de caisse. Ce processus d'observation se fait dans le but de protéger et de préserver les valeurs de solidarité et de communauté qui sont chères à AFDYL.

La communication quotidienne au sein du groupe se fait à travers l'application WhatsApp, où il existe un groupe-forum pour l'ensemble des membres de l'association, et un autre groupe restreint aux membres du bureau.

Bien plus qu'une association de tontine financière, AFDYL met un point d'honneur sur l'aspect solidaire et les relations humaines au sein du groupe. Ceci se traduit notamment par leur devise et leur

objectif qui démontrent clairement que le volet financier ici est relégué au second plan, et ne fait surface que lorsqu'il s'agit des cotisations de tontine.

Intéressons-nous à présent aux femmes de l'association. Grace aux entretiens menés individuellement, nous avons pu retracer une synthèse de leur récits migratoires et abordé leur participation à l'association AFDYL. Notons que les noms cités ici ont été changés, pour des raisons de confidentialité des femmes interviewées.

2.2. Profils des femmes de AFDYL

RACHEL

Rachel, 33 ans, mariée et mère d'un enfant. Elle est installée à Liège avec sa famille et exerce en tant qu'infirmière. Accueillie par son grand frère, elle arrive en Belgique en 2012 comme étudiante. N'ayant pas de connaissance proche, elle vivait repliée sur elle-même entre école/ lieu de travail et la maison. C'est donc de façon naturelle qu'elle intègre l'association AFDYL par le biais d'une parente, dans le but de combler cet état d'isolement. *« J'avais besoin de cercle social. Vivre dans un pays étant qu'étrangère n'est pas facile. Je ne connaissais personne, j'avais besoin de m'entourer et de connecter. »* AFDYL est le premier groupe de femmes dont elle fait partie et ce depuis trois ans. *« J'ai été introduit dans l'association par une dame de parenté indirecte que j'ai rencontrée ici en Europe. Et je suis convaincue qu'elle ne saurait m'entraîner dans un endroit douteux. Je lui fais confiance, et par respect pour elle, je dois bien me comporter dans l'association. »*

Elle a vite marquée par l'entraide et la solidarité qui y règnent pendant les séances de réunions et lors des occasions spéciales et même dans leur quotidien. L'une des occasions spéciales est la « cacahuète » organisée en fin d'année, et qui consiste à s'offrir mutuellement des cadeaux d'une valeur statutairement fixée à 15 euros. *« Ce Noël ,dit-elle, comme cadeau j'ai reçu un set de casserole dont j'avais vraiment besoin et c'était un cadeau de plus de 15 euros »* Pour Rachel, participer à la tontine est un moyen d'épargner efficacement sans devoir avoir recours aux banques ou de le faire seule. Elle le dit en ces termes : *« on peut préférer épargner à la maison... mais en combien de temps ? la tontine permet d'avoir de l'argent plus rapidement. Malgré les risques qui peuvent exister, on se fait confiance. »* Elle poursuit en disant *« J'épargne tranquillement un montant consistant que j'obtiens facilement et rapidement sans forcément faire recours à la banque et ses intérêts »*

Parlant de confiance, Rachel nous confie que l'amitié qui existe entre les femmes de l'association est une base solide de la confiance dont elles font preuve mutuellement. *« Je peux compter sur mes consœurs en cas de besoins au-delà de l'association. Certes il y a des affinités dans le groupe mais on sait se soutenir. Ce sont les liens que nous avons tissés qui nous unissent, on est une et cela implique nos maris et nos enfants qui eux aussi, se connaissent »* Etant mariée, il est clair que l'opinion du conjoint

peut influencer son choix d'adhésion à l'association. En effet au début, le mari de Rachel n'était d'accord qu'elle fasse partie d'un groupe. *« Il disait, nous l'avoue-t-elle : c'est le milieu des femmes et c'est pas souvent si sûre, surtout lorsque l'argent s'y mêle »* Il a fallu qu'elle lui demande sa permission pour essayer, et s'exclure du groupe en cas de problèmes. Aujourd'hui, il est rassuré et l'encourage. Dans ce sens, elle nous confie qu'il arrive que les maris se rendent volontiers disponibles lorsqu'ils sont sollicités en cas de besoin majeur pour venir en aide à un membre du groupe.

Au sein de la tontine Rachel cotise la mise entière de façon mensuelle et participe également au fond de caisse. A se demander quelle est l'utilité et l'emploi de l'épargne perçue jusqu'ici, Rachel nous avoue que c'est d'une grande satisfaction. *« L'argent que je perçois m'est vraiment utile. Par exemple quand j'ai obtenu la cagnotte pour la première fois, j'ai pu acheter du mazout pour le chauffage afin préparer l'hiver à venir. Une autre fois, j'ai pu réparer ma voiture en panne. Sans oublier les aides financières pour ma famille au pays. Mais pour cette année, je n'ai pas encore de projet clair ou un besoin pressant à combler. »*

KATHIA

Venue d'Italie où elle a fait ses études, Kathia s'installe en Belgique en 2016 pour des raisons professionnelles. Mère célibataire de deux enfants, elle est infirmière dans un hôpital de Liège. A son arrivée en Belgique, elle a repris contact avec une amie de longue date, qui lui a tout de suite parlé de l'association qui était sur le point d'être créée en l'invitant à y adhérer. Chose faite, elle intègre AFDYL dès sa fondation. En plus de AFDYL, Kathia est membre de trois autres associations où elle ne pratique pas de tontine, mais se contente uniquement de participer à la caisse de solidarité. Elle le dit clairement : *« Le but pour moi n'est pas de cotiser mais de rencontrer des gens (femmes comme moi) pour ne pas rester dans mon coin. »* Elle poursuit en disant, *« Je travaille tous les jours, et l'idée de rencontrer des personnes durant les weekends me réjouit. J'aime le fait de me défouler, de bavarder, c'est une façon de meubler mes weekends de façon utile et bénéfique »*

En adhérant au collectif AFDYL, elle a été attirée par l'entente, l'atmosphère chaleureuse et le nombre restreint de membres qui pour elle, favorise davantage une proximité de qualité. Aujourd'hui, Kathia occupe un poste de responsabilité dans l'association au service de la gestion des finances en tant que trésorière. Elle nous a confié à cet effet qu'il s'agit d'un poste délicat et dont la lourde responsabilité incombe totalement celui qui l'occupe. Par exemple, en cas de perte d'argent, de vol ou de comptabilité douteuse, la trésorière endosse toutes les conséquences qui s'en suivent.

Kathia cotise chaque mois à pleine mise, et il va sans dire que son épargne constituée est relativement consistante. L'argent perçu de la tontine lui permet entre autres à participer aux charges de sa famille restée au pays à travers les transferts d'argent, investir pour acquérir des biens mobiliers ou immobiliers,

financer les études de son frère au Cameroun. Pour elle, il existe un vrai dynamisme au sein de AFDYL dans la mesure où, elles s'activent et s'impliquent ensemble pour se soutenir entre elles. Ce sont de femmes battantes qui s'encouragent et se motivent mutuellement afin de se voir progresser ensemble dans différents domaines (familial, professionnel, social...) « Ce dynamisme favorise une confiance qui se crée et se maintient au fur et à mesure entre les femmes. On est présente l'une pour l'autre, on s'assiste pendant les événements heureux comme malheureux. On se voit en dehors de l'association pour faire des activités avec nos familles comme aller au restaurant, organise des barbecue » Kathia nous révèle par ailleurs que le contexte immigré influence la vision de l'association « *le fait d'être à l'extérieur a un impact sur l'orientation solidaire de AFDYL en ce sens que les membres sont loin des siens.* »

ANNE

Anne, 42 ans, mariée et mère de trois enfants, est arrivée en Belgique en 2005 comme étudiante avec l'aide d'une amie. Diplômée en gestion au Cameroun, elle exerçait dans une entreprise comme comptable à Yaoundé. Sa motivation d'immigration était en partie due aux conditions salariales médiocres auxquelles elle était confrontée. Au début de ses études, elle a été victime de racisme de la part d'une de ses enseignantes et il a été difficile pour elle de s'adapter. Après quelques années de formation dans une haute école, Anne est admise au HEC où elle a été diplômée en comptabilité.

Etant casanière, elle n'était pas à l'aise à l'idée de faire partie d'une association et avait plusieurs fois décliné des invitations à y adhérer. Cette réticence vient du fait qu'elle avait eu de mauvais échos sur les associations par le passé. C'est sous l'impulsion de son mari qu'elle s'est finalement résolue à intégrer une association. « *Tu es trop casanière, il faut sortir un peu ; ça te ferait du bien de te créer des relations* » lui disait son époux. Aujourd'hui elle est membre d'une association des ressortissants de son ethnie, et est l'une des initiatrices de l'association AFDYL. Elle nous confie qu'être en association avec ses compatriotes permet de s'ouvrir librement, s'informer mutuellement et d'apprendre sur le pays d'accueil, partager les expériences, s'entraider et se conseiller dans divers domaines tels que la vie professionnelle, l'organisation à la maison ou même la vie de couple. L'épargne tirée de la tontine lui a permis entre autres d'acheter des meubles de maison afin d'améliorer son intérieur, de financer des projets personnels et l'entretien de la famille au pays. A ce sujet, elle nous a confié qu'elle a plusieurs fois entrepris des petits projets au pays mais cela n'a pas souvent abouti.

Comme projet en commun dans l'association, Anne compte proposer au groupe l'achat d'un bien commun immobilier au nom de l'association à mettre en location, et à terme, la légalisation du groupe, en tant que ASBL. Au sujet de la durabilité du groupe, Anne nous révèle que la confiance est la base de leur tontine « *Celle qui garde notre argent, on ne lui demande pas forcément des comptes, parce qu'on lui fait confiance. Mais, elle est censée nous rendre compte.* » Cette confiance a été longtemps

murie par le fait qu'elle se connaissent à la base. Un autre facteur de confiance que mentionne c'est le soutien mutuel. *« Etant loin des miens, lorsque j'étais enceinte, à mon accouchement, j'ai eu la présence active de mes consœurs AFDYL ; Elles se relayaient tour à tour pour m'apporter à manger, m'aider à faire la cuisine, faire les courses, faire le ménage et gérer les enfants. Je me suis sentie bien entourée et je ne ressentais pas le poids de la charge post-partum »*

Anne apprécie que, cette contrainte à l'épargne que lui procure la tontine, lui permet de canaliser ses dépenses et de se discipliner par obligation morale sous peine de sanction et réputation bafouée. Cependant elle avoue que tout n'est pas toujours lisse dans le groupe. Il arrive des moments d'incompréhension, de désaccord, ou des comportements allant à l'encontre des règles. Mais elles réussissent toujours à les surmonter ensemble, soit par l'écoute ou par des sanctions lorsque nécessaire.

CELIA

Célia, assistante sociale est mère d'un enfant. Elle est arrivée en Belgique dans le cadre de ses études en 2014, elle a été diplômée d'un bachelier assistante sociale, avec un background de comptable au Cameroun. La transition n'a pas été évidente : entre les études et l'adaptation à son nouvel environnement. Elle a pu tenir avec l'aide des relations qu'elles s'est tissée avec le temps, le fait de vivre en colocation avec d'autres étudiants d'origine camerounaise, et à travers les jobs étudiants. C'est ainsi qu'elle découvre l'association AFDYL par le biais d'une amie qui y participait depuis un an. Avant son adhésion à AFDYL, elle était membre d'une association à Bruxelles pour laquelle elle s'est exclue. Son départ de cette association était due selon elle à l'orientation essentiellement financière les projets et la politique du groupe ne concordaient plus avec ses aspirations. *« En plus, dit-elle, il fallait faire le trajet jusque Bruxelles tous les mois et rentrer toujours irritée ou insatisfaite »* elle poursuit en disant, *« Moi je vais dans une association pour me changer des idées, pour rigoler. Et Même si on est en désaccords quelque fois, on arrive à les surmonter. »*

Elle a ainsi adhéré à AFDYL en décembre 2018. Sa volonté de faire partie d'une association, remonte au Cameroun, où elles voyait ses parents pratiquer des tontines et ici en Belgique étant seule le fait de côtoyer des personnes lui permet de ne pas être isolée ; s'entourer de personnes avec qui on se soutient, voir la vie autrement et sortir de sa zone de confort. *« Vraiment, AFDYL est réellement un groupe solidaire ; quand le mois arrive, on est contente de se retrouver et on a envie d'aller à la réunion. »* Les fonds récoltés à la tontine lui ont permis de réaliser des projets tels que le financement d'une caution de loyer, l'achat de sa voiture, ou encore l'apport pour l'achat futur de sa maison. Quant à l'entretien de la famille, elle fait une tontine au Cameroun avec sa mère qui lui permet de résoudre les sollicitations familiales. *« L'argent de AFDYL c'est pour mes projets personnels. C'est pas facile de tontiner, c'est un gros sacrifice nécessaire, et le montant est consistant. Surtout qu'il m'est difficile d'épargner à la banque. »*

Célia est chargée de communication au sein de l'association, elle relaye les informations dans les groupes de communication et pendant les rassemblements. Elle est également chargée de rédiger les rapports de séance. Selon elle, l'essence de AFDYL c'est la solidarité. Certes il existe des affinités entre des membres mais cela ne se ressent pas pour autant qu'elles sont en groupe. Le fait d'être associée lui procure un réel sentiment d'appartenance et de familiarité avec les femmes de sa communauté.

SANDRA

Sandra est mariée, mère de deux enfants et employée comme gestionnaire acheteuse dans une entreprise dans le secteur de la chimie. Venue de Douala au Cameroun pour la Hongrie en 2009 pour ses études, elle s'installe ensuite en Belgique en 2013. Originaire de la région du Sud-Ouest Cameroun, elle nous confie « *D'où je viens au Cameroun, nous ne pratiquons pas autant les tontines. Mais ayant grandi avec d'autres ethnies, nous sommes habitués à cette pratique* ». Il faut noter qu'avant 2016, elle ne s'intéressait pas aux tontines car ne disposant pas de revenu pour s'y engager et constituer une réelle épargne. Suite à son emploi, elle s'est autorisée à intégrer une tontine dans laquelle elle ne sentait pas à l'aise « *Dans ce groupe on se retrouvait à faire des choses par obligation et non par solidarité réelle. Des personnes avaient des difficultés personnelles pour lesquelles on ne prêtait pas forcément attention. Le but d'une réunion c'est aussi de se comprendre les membres* »

Sandra est l'une des membres fondatrices de AFDYL « *Au début les cotisations, l'épargne était faible, mais on le fait qu'on soit amies et qu'on se comprend nous a permis de rester ensemble, d'avancer jusqu'aujourd'hui* ». Evoquant le nom de l'association elle nous révèle que le dynamisme est la vision même de l'association, et cela se manifeste par les encouragements mutuels et leur volonté de voir évoluer chacune d'elle dans différents domaines. « *Pour moi, à part le travail en semaine, rien n'est plus sérieux ! Et quand je viens à la réunion c'est vraiment pour rire et me détendre. J'avais donc du mal à tenir mon poste de secrétaire et j'y ai démissionné* » Elle poursuit en disant « *En matière de règles on est vraiment souple chez AFDYL. Chez nous l'esprit familial est au centre. Il y a des affinités mais on sait se reprendre lorsqu'il y a des comportements négatifs* ».

Sandra, au même titre que ses consœurs préfère épargner en tontine qu'en banque car selon elle, le compte bancaire servirait à des transactions quotidiennes. Ainsi, l'épargne issue de la tontine lui est utile à l'achat de terrain au Cameroun, l'apport personnel pour l'achat d'une maison en Belgique, mais pas pour l'entretien de la famille « *Ce sont de gros montants, et je ne peux pas prendre cet argent pour entretenir la famille à la consommation, sauf en cas d'urgence.* » Quant à l'implication de son époux Sandra nous dévoile que « *A la maison mon mari ne contrôle pas mon épargne. Il sait que ma tontine c'est pour un projet défini. Alors il ne peut pas en profiter pour m'affecter des charges domestiques supplémentaires. Les revenus de la tontine sont tant pour nos projets communs que mon usage personnel* »

« Au-delà de l'épargne, les liens et les relations que j'ai tissées à la tontine m'ont permis de m'améliorer personnellement. Etant de nature impulsive, le fait de me froter régulièrement à des femmes comme moi, m'aide à me contrôler et à davantage être à l'écoute et comprendre les autres. »

CLARISSE

Originnaire du Togo, Clarisse est étudiante et employée à mi-temps comme préparatrice de commande. Elle arrive en Belgique en 2010 pour un séjour d'études. A son arrivée, elle est accueillie par sa famille déjà installée en Belgique. C'est au cours d'une cohabitation étudiante qu'elle s'est largement frottée à la communauté camerounaise à travers son voisinage essentiellement camerounais. De là, sont nées des rencontres et des connaissances qui sont devenues des amitiés qui l'ont conduit à intégrer l'association AFDYL. Pour elle, la motivation de faire partie de AFDYL relevait plus de sa volonté à épargner que sociabiliser.

« A la base, c'était juste pour faire la tontine et pas vraiment pour être avec les autres. Je faisais d'ailleurs une tontine avec mes compatriotes togolais, organisée autour d'une personne de confiance qui réunissait les contributions de chaque membre et les redistribuait. Entre membres on ne connaissait pas vraiment, on se ne voyait pas et je me sentais à l'aise avec cela. J'avais juste besoin d'épargner »

C'est donc sous l'incitation d'une amie qu'elle se résument à faire partie de AFDYL en fin d'année 2018. *« Au début de mon adhésion à AFDYL, je découvrais davantage la communauté camerounaise. J'ai appris leurs valeurs, leurs habitudes, leur mentalité. Au-delà de la communauté AFDYL, je retiens qu'il existe une forte solidarité qui règne entre les Camerounais. Aujourd'hui, les femmes de AFDYL sont pour moi des sœurs, je suis à l'aise avec elles. C'est vrai qu'il y'a parfois des malentendus entre nous mais ça fait partie de notre côté humain (rires). A aucun moment dans le groupe, je me suis sentie comme étrangère ».*

Parlant des malentendus, Clarisse nous a affirmé qu'il est arrivé quelques fois des situations de désaccords au sein du groupe, sans forcément être objet de crise, et qui ont été rapidement surmontés par le concours de chacun des membre à travers des pourparlers ou des votes selon le cas. Elle dit *« En ce qui concerne les retards et autres défaillances on a dû augmenter le montant d'amende, tout en essayant de sensibiliser les mamans sur l'importance d'observer les règles »*

Au vu de ses capacités financières, Clarisse fait une épargne à demi mise (demi nom) et possède également un compte en banque. A la question de comprendre cette préférence à l'épargne de tontine, elle nous explique *« La tontine c'est toujours différent. En Afrique, on a toujours fait la tontine. Nos mamans le faisaient et quelque part c'est propre à nous . Ici en Europe, c'est vrai qu'on a la facilité d'avoir un compte bancaire d'épargne, mais c'est pas pareil. Je ne sais pas comment l'expliquer... Epargner seul, ça n'encourage pas. On se soutire parfois des sous dans le compte d'épargne pour régler*

un besoin ponctuel. Dans la tontine on se fait confiance on prend la responsabilité d'épargner ensemble». L'épargne issu de la tontine a permis à Clarisse d'ouvrir un compte d'épargne au Togo, de financer des projets personnels qui nécessitent des sommes conséquentes, et l'entretien de de la famille au Togo. Son compagnon n'a pas d'intérêt pour les tontines mais n'influence pas son choix sa participation. Pour Clarisse, si AFDYL, persiste jusqu'aujourd'hui, c'est bien grâce la mentalité travailleuse et solidaire des femmes « On est responsables, sérieuses et amicales. On n'a pas à faire des commérages ou des ragots. On s exprime et on débat ensemble sur des sujets qui nous concerne sans s'attarder su des choses sans importance... la confiance entre nous vient du fait que sommes des battantes, pleines de projets, et intègre» elle poursuit en ces termes « C'est important de faire partie d'un groupe pour se créer des réactions, s'informer et partager. J'ai appris beaucoup avec les femmes, le savoir-être et le savoir-vivre. »

SARAH

Sarah a 32 ans, mère d'un enfant et en couple. En 2014, elle arrive en Belgique pour ses études universitaires, venant du Cameroun, notamment de Yaoundé où elle a grandi. Plusieurs fois au cours de ses études à elle a dû se réorienter afin de trouver une formation qui lui permettrait de s'épanouir. Aujourd'hui, elle exerce comme aide-soignante à domicile dans la ville de Liège. A son arrivée en Belgique, Sarah avait été accueillie par sa grande sœur qui vivait à Bruxelles avec qui elle a vécu pendant une année, histoire de prendre ses repères. Elle nous l'affirme «*Pour moi, la transition entre le Cameroun et la Belgique a été facilité par le fait que je vivais avec ma grande sœur s'occupait de moi. La première a été moins contraignante par rapport des connaissances qui n'avait personne pour les accueillir et devaient se débrouiller tout seuls. Je faisais la navette entre Bruxelles et Liège. C'est à ma deuxième d'année de séjour que je me suis décidée à sortir du cocon familial et m'installer dans un kot à Liège et là les conditions de vie n'était plus autant facile. Je gérais entre école et petits boulots . »* Parlant de ses conditions de vie au Cameroun avant son départ pour la Belgique, Sarah nous révèle que : «*J'ai grandi avec mes deux parents au Cameroun, j'ai eu la chance de grandir avec eux dans une famille à l'abri du besoin »*

Sarah est membre de AFDYL, depuis 2018, au travers d'une amie qui était déjà membre et qui lui a proposé d'intégrer. Elle raconte : «*Avant cela, je ne faisais pas partie d'une association. J'étais seule dans mon coin, entre maison et école entourée par moments de quelques copines, j'étais dans ma bulle. J'avais décidé de sortir un peu de cette zone de confort là pour essayer de vor ailleurs. AFDYL s'est donc présenté à moi au bon moment. J'ai pu rencontrer d'autres visages, sortir de chez moi, aller voir le quotidien d'autres femmes de ma communauté, et passer un bon moment avec elles. Progressivement, j'ai fait la connaissance des femmes, je me suis retrouvée, et aujourd'hui j'y suis encore et je compte encore rester ! »* Elle poursuit en disant : «*A mon arrivée, j'ai constaté que je faisais partie des plus*

jeunes. Les femmes de AFDYL sont matures, et mariées pour la plupart, elle nous donne des conseils sur la vie quotidienne. Donc nos rencontres allait au-delà du fait de juste se voir et faire la tontine. Entre nous, il y a certes des affinités qui se créent, mais pas de clans, ou de médisances »

Son compagnon n'a pas influencé sa décision d'adhérer à AFDYL, car ayant fait sa rencontre après avoir intégré le groupe. Aujourd'hui, il l'encourage à participer à l'association. Sarah ne fait pas partie d'autres associations autre que AFDYL. Selon elle, ce serait pénible et contraignant d'intégrer plusieurs associations, elle préfère s'impliquer totalement chez AFDYL, où elle se sent à l'aise. Elle nous révèle qu'elle découvre le monde associatif suite à sa migration en Belgique, et n'était engagée dans aucune association au Cameroun. Pour elle, la migration pousse à s'ouvrir aux autres, aller chercher des informations, sortir de sa solitude, et les associations aident à cela.

S'agissant d'éventuels conflits au sein de l'association, Sarah précise qu'il existe parfois des prise de tête ou des malentendus, mais sans cela ne dépasse le cadre de la réunion, et les membres prennent le soin de gérer ces distances entre elles pour préserver le groupe. *« Honnêtement, il n'est jamais arrivé de gros conflit entre nous. Ce sont d'habitude des désaccords, des petits caprices de femmes. On ne retourne pas chez nous avec des rancunes, on essaye de résoudre les problèmes entre nous. Il n'y a pas toujours l'entente parfaite et c'est aussi ça qui fait l'association. On est toutes différentes, et c'est cela qui fait évoluer notre association »*

Sarah épargne à hauteur d'une demi mise. Grâce à cette épargne annuelle, elle a pu se procurer entre autres, un terrain au Cameroun, l'achat de sa première voiture, les aides à la famille au pays. S'agissant de l'épargne bancaire Sarah nous avance que : *« La banque coupe d'énormes intérêts tout le temps et cela n'encourage pas. Je préfère épargner chez AFDYL, si quelqu'un a un besoin urgent d'argent, on lui peut lui en donner, la banque c'est trop contraignant. C'est vrai que j'ai un compte d'épargne, mais je ne veux pas mettre tout mes œufs dans le même panier ! »*

D'après Sarah, l'entraide reste l'une des principales forces et fondements de l'association AFDYL. La confiance est également présente dans le groupe, et est facilitée par le fait que les femmes se connaissent et entretiennent des relations saines. *« Cette relation de confiance a renforcé les liens d'amitié et de famille entre nous. On accourt pour se soutenir mutuellement en toutes circonstances, on s'organise des activités et des sorties ensemble »* Grâce à AFDYL, elle a rencontré de belles personnes, dit-elle, elle profite des conseils de ses consœurs aînées, et elle a appris à exprimer ses opinions librement. Elle encourage ainsi les nouveaux immigrées à intégrer une association, pour vivre en communauté et s'entourer de personnes.

Ci-dessus, les profils différents de sept femmes de l'association AFDYL. Il ne s'agit donc pas d'un échantillon quelconque. Elles sont issues de la classe moyenne ayant un niveau d'instruction universitaire et ont vécu dans des zones urbaines Au Cameroun. Aujourd'hui, régulièrement installées en Belgique, elles ont pu s'intégrer professionnellement et socialement, se bâtir et se donner un niveau de vie modeste à l'abri des besoins primaires, malgré les difficultés qu'elles ont rencontrées. Elles sont porteuses de projets tant dans leur environnement d'accueil que dans leurs pays d'origine. Leur adhésion à l'association a été motivée en priorité par le besoin d'être en communauté en vue de sortir de l'isolement et par une volonté d'épargner en groupe afin réaliser leurs projets et pour certaines subvenir aux besoins de la famille restée au pays. On constate aussi que la participation à la tontine par ces femmes est relativement influencée ou non par les avis de leurs époux ou compagnons. Certaines sont encouragées par leurs époux et d'autres ont pu s'associer sous le regard prudent et méfiant de leur conjoints. Cependant leur participation à la tontine n'impacte pas la répartition des rôles au sein de leurs foyers. L'épargne qu'elle constituent ne leur confère pas pour autant une augmentation des charges domestiques dans le foyer.

2.3. Aspects financiers de ADFYL

Même si la dimension sociale est très marquée, il n'en demeure pas moins que la tontine AFDYL ait gardé une fonction financière et économique non négligeable. Les entretiens et les observations que nous avons menés montrent que, pour certaines de ces femmes, la participation à la tontine révèle d'une volonté à se contraindre à l'épargne. Leurs montants d'épargne étant issues de leurs activités professionnelles, la tontine leur permet ainsi de se forcer à épargner par pression du groupe au risque de sanctions ou d'exclusion. « Il s'agit de mettre son argent à l'abri de sa propre propension à gaspiller, du vol, ou de la pression des proches » (Nguié, 2020).

L'une d'elle disait à cet effet que : *« Epargner à la maison ou à la banque, c'est bien, mais il est toujours facile d'avoir main mise sur cet argent, par conséquent cela peut ralentir la réalisation de mes projets. Alors que la tontine est sûre et m'oblige à cotiser »* Epargner ici est une obligation morale vis-à-vis du groupe et un moyen de bloquer des fonds qui, au fil du temps seront consistants et destinés à la réalisation des projets parfois définis à l'avance. La confiance mutuelle est le principal fondement de la tontine, car il y va de la détermination de chaque participant à honorer à ses engagements. Dans un cycle de tontine, les participantes sont dépendantes les unes des autres selon l'ordre de tirage d'attribution de la cagnotte. Dans ce sens que à chaque levée de fonds d'un membre, les membres en attente.

Un point marquant ici est que selon les femmes AFDYL, l'épargne déposée au sein d'une tontine serait plus sécurisé que dans une banque dans la mesure où l'argent déposé en tontine est bloqué et disponible à terme, d'où leur préférence à la tontine bien qu'ayant recours aux services bancaires institutionnels Les tontines se sont certes développées en Afrique, dans un environnement où la

mentalité bancaire est faible, cependant le recours à la banque et la participation aux tontines ne sont pas réciproquement exclusifs. En contexte immigré, précisément en Occident, où l'accès aux banques est répandu, la participation à la tontine devient complémentaire pour les immigrés qui la pratiquent. Comme l'a précisé Sarah, « *Faire la tontine et avoir un compte d'épargne en banque aide à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Même si la banque reste plus contraignante.* »

L'utilisation des fonds tontines perçus dans les tontines diffère selon les femmes de AFDYL. Pour celles que nous avons pu interroger, l'usage est orienté vers l'achat de biens immobiliers tels que des terrains et maisons, ou dans des projets économiques ou agricoles tant en Belgique qu'au Cameroun. Autres usages des revenus de tontine, sont l'achat de biens mobiliers comme les voitures, les meubles de maison, le financement des besoins domestiques ponctuels (réparation de voiture, réparation du système de chauffage du domicile, l'aménagement d'intérieur). Il peut aussi s'agir des besoins de consommation dans une moindre mesure. Sans oublier l'entretien de la famille et des amis restés au pays à travers les transferts monétaires.

A côté de la tontine, le fonds de roulement faisait également partie des mécanismes financiers de la tontine. Il constituait un fonds d'épargne libre et disponible à l'emprunt exclusif des adhérentes en cas de besoin. Le taux d'emprunt était fixé à 2.5%, - compétitif aux taux bancaires. En fin d'année, l'épargne est remise, et les intérêts redistribués au prorata de l'épargne de chaque membres. A ce jour, il n'existe plus de fond de roulement au sein du groupe AFDYL en raison d'une faible quantité d'argent disponible dans le fonds, le peu de membres qui empruntent, et la non productivité du fonds en termes d'intérêt à redistribuer. L'une d'elles nous a confié que sur une cinquantaine d'euros déposée au fonds de roulement, elle avait reçu 1 euro au bout de deux ans. « *Les femmes de l'association ne sont pas gourmande en ce qui concerne l'emprunt d'argent.* »

2.4. Système relationnel de la tontine AFDYL

Au sein de l'association, il est frappant de constater une réelle convivialité et solidarité existant entre les membres. L'observation participante lors des réunions et les entretiens menés nous ont permis de nous rendre compte de cette réalité. Elles se portent réciproquement de l'intérêt et des attentions. Les entretiens montrent que membres sont unanimes à l'idée d'avancer que la confiance mutuelle est à la base de leurs relations au sein du groupe, issues des liens d'amitié qu'elles ont tissé et éprouvé au fil du temps ; c'est d'ailleurs cette proximité amicale qui les a incité à se réunir en association.

Plus qu'une association, AFDYL se définit par une grande sororité. Pour elles, il s'agit plus d'une famille que d'une simple association de femmes. En pratique cela se manifeste par, l'assistance physique et matérielle, le soutien, l'attention mutuelle, les aides financières et les activités extra-associatives. L'une des femmes interrogées nous a révélé que le fait d'être à l'étranger loin des leurs, a influencé sur

l'orientation sociale et solidaire qu'elles ont affecté à leur association. Lors des entretiens, les adhérentes ont traduit cette sororité selon qu'elles en ont été marquées individuellement : l'assistance lors des événements heureux (naissance, mariage, promotion, achat de maison, etc.) événements malheureux (deuil, sinistre, difficultés quotidiennes, etc.) à travers l'aide financière tirée du fonds de caisse, la présence active des autres membres, les réjouissances, les cadeaux, les mains levées. L'ex vice-présidente nous a d'ailleurs confié que, l'une d'elles avait été victime des inondations de juillet 2021 dernier dans la ville de Liège, et les femmes de l'association se relayaient tous les jours au domicile de celle-ci pour lui venir en aide notamment au déblayage, de l'aide alimentaire, et subvenir aux besoins de première nécessité.

Les femmes AFDYL s'entraident aussi par les conseils qu'elles se prodiguent dans divers domaines de la vie. Elles créent ainsi un espace d'écoute et d'empathie. Parmi elles, on retrouve différents profils professionnels, matrimoniaux, et différents parcours. Par exemple, lorsqu'il survient un cas de maladie, elles peuvent se référer aux infirmières du groupe pour avoir premiers avis sur le cas. En situation de questionnement sur le domaine fiscal ou de gestion financière quotidienne, elles peuvent avoir recours aux comptables du groupe afin d'en être éclairées et davantage informées. Par exemple, lors d'une séance de réunion, l'une d'elles avait exposé les difficultés auxquelles elle faisait face depuis son second accouchement tels que les soucis d'organisation ménagère, sa vie de couple et la charge mentale. Les femmes de AFDYL font preuve une autre dimension d'entraide, qui s'illustre par le fait qu'elles se font parfois des échanges et des dons réciproques de vêtements de leurs enfants en cas de besoin ou de nécessité. Également, si besoin ou urgence, elles interviennent mutuellement pour la garde de leurs enfants. Les maris quant à eux se connaissent, et prêtent main forte lorsqu'ils sont sollicités pour une quelconque aide.

Chaque fin d'année, en décembre, le groupe AFDYL organise la « cacahuète ». C'est une occasion de réjouissance au cours de laquelle, les femmes s'offrent réciproquement des cadeaux d'une valeur minimale de 10 euros. Elles font au préalable un tirage au sort qui détermine l'octroi des cadeaux à l'aveugle « *On sait à qui on offre, mais on ne sait pas de qui on reçoit* ». Le jour de la remise des cadeaux, une fête est organisée avec les enfants, et on procède à l'échange de cadeaux. Entre autres, elles organisent des activités extra associatives leur permettant de renforcer leurs liens, comme des après-midi barbecue, ou des visites de lieux touristiques comme la plus récente au domaine de Wégimont en province de Liège

Les femmes AFDYL ont des projets en commun qu'elles réalisent ensemble. Notamment, le projet de don à un orphelinat au Cameroun qu'elles ont financé à l'occasion de leur cinquième année d'existence. Comme autre projet, elles souhaitent apporter une aide financière et matérielle à l'endroit leurs proches cadets lors de leurs arrivées en Belgique pour les études. Également, elles envisagent de

faire des dons aux personnes vulnérables dans des ASBL en Belgique, au Togo et au Gabon dans les années à venir.

2.5. Incidents critiques

Avant de parler des cas d'incidents critiques au sein AFDYL, il est important d'aborder le cadre réglementaire qui dirige cette association. Bien qu'existant de façon informelle, dès sa création, les femmes ont établi des statuts qui régissent leur groupe. Ces statuts servent de lois à l'association, ont été rédigés et édictés par les membres elles-mêmes sous forme de règlement intérieur. Ils ne sont pas publiés et ne revêtent pas un style d'écriture à caractère juridique, mais sont plutôt présentés comme des règles du jeu de la tontine. Les statuts de l'association AFDYL présentent sa vision, ses objectifs, ainsi que le règlement d'ordre intérieur du groupe. A noter, que leurs statuts et règlement intérieur sont toujours en pleine évolution.

Lors de notre première rencontre avec le groupe AFDYL, nous avons été témoin d'une situation embarrassante selon laquelle, séance tenante, lors de l'appel à cotisation, un membre absent n'avait pas effectué le virement bancaire de sa quote-part à la tontine. En règle AFDYL, le virement bancaire doit être reçu par le trésorier à la veille du jour de l'assemblée. Il a donc fallu contacter le membre pour lui faire part de son « échec tontine ». Après discussions et différents avis des autres membres du groupe, le bureau avait décidé sanctionner le membre par une amende réglementaire de 10 euros.

Les entretiens individuels nous ont révélé que, les incidents critiques récurrents au sein de l'association sont les retards aux réunions, les échecs tontine, les troubles de discipline pendant les séances tels que les bavardages inopportuns, les paroles déplacées, etc. Pour y remédier, la chargée de discipline peut coller une amende au concerné, ou autres sanctions selon l'ampleur de la faute.

Il est survenu des malentendus, des prises de tête, des désaccords mutuels, des écarts de parole entre les membres, mais cela ne touchait pas forcément directement à l'intégrité du groupe. « *Ce sont en général des malentendus et caprices de femmes, ce qui est tout à fait normal* » pour reprendre l'une d'elles. Dans ce cas, l'assemblée incite les antagonistes à régler leur différend à l'amiable en désignant un membre médiateur. Si le problème persiste, ou cas de récidive, le bureau d'association peut décider de prendre des mesures de sanctions irrévocables allant d'un amendement à une mise à pieds.

En ce qui concerne les retards et autres défaillances, les montants d'amendes ont été revus à la hausse dans les statuts afin de responsabiliser et conscientiser davantage les femmes face à leurs comportements et agissements au sein du groupe. Lorsqu'on constate le comportement inconvenant d'un membre, on délègue la personne qui l'a introduit dans le groupe, qui est en l'occurrence la marraine, ou un autre membre pour lui faire entendre raison en aparté. Si problème persistant, le bureau ou la présidente intervient impérativement pour imposer l'ordre. Cependant, les entretiens nous révèlent qu'en cinq ans

d'existence, il n'a jamais existé de conflit majeur ou de problème grave qui pourrait saper l'intégrité de l'association.

Au-delà des statuts et des règles prédéfinies par les membres elles-mêmes, on peut remarquer une réelle souplesse de gestion dans l'association AFDYL. *« En matière de règles, on est vraiment souples chez AFDYL. Si on est là c'est aussi pour interagir, et pas trop s'encadrer de règles qui nous éloignent au lieu de nous réunir. Nous chez AFDYL, la dimension humaine est au centre. On veut pouvoir partager nos réussites et nos moments les moins réjouissants, et être ensemble. Il y a les statuts mais, on ne reste pas figées sur ces statuts. »*

Cette flexibilité et cette légèreté de restrictions sont selon elles, découle d'une grande empathie, et une trop volonté de compréhension et de tolérance mutuelle. Certaines parmi elles estiment que, le fait d'agir par obligation, contrainte de règles ou par peur d'être sanctionné ne leur permettrait pas de poser des actes en tout état de conscience, mais pourrait vite pousser à une certaine rébellion et discordes dans le groupe. Le fait d'avoir une discipline trop stricte et imposante diluerait la convivialité et l'atmosphère détendue qu'elles tendent à faire régner au sein du groupe. Pour reprendre l'une d'elles, *« Ici on n'est pas à l'école, on vient s'éclater, bavarder souffler et pas pour se faire dicter des règles les unes aux autres »*

3. Discussion

3.1. Lien associatif et lien tontinier

Il est important de dissocier « association » de « tontine » dans ce sens que, dans le contexte des femmes africaines immigrées, une association ne pratique pas forcément la tontine. De même, il peut exister des groupes de tontines, sans que ceux-ci ne soient constitués en association au préalable. Dans le cas de l'association AFDYL, les femmes ne pratiqueraient certainement pas la tontine si elles n'étaient pas initialement constituées en association. Autrement, dit dans ce cas de figure, la base des liens entre ces femmes c'est le groupe, et elles pratiquent la tontine dans le cadre d'une association déjà constituée d'un capital social et d'une relation de confiance entre les membres. Le lien fondamental ici est d'abord associatif avant d'être tontinier. La tontine pourrait donc être perçue comme une dimension économique et financière de l'association et dont la participation reste non obligatoire. C'est ainsi que parmi les quinze femmes membres de AFDYL, il y en a douze qui participent à la tontine, et trois autres membres qui ne sont membres que de l'association. Aussi, certaines d'entre elles sont membres d'autres associations où elles ne pratiquent pas forcément la tontine.

Ayant différentes formes juridiques, les associations (de fait ou ASBL) deviennent des repères sociaux pour ces migrants qui ont un besoin d'appartenance, ou désirent garder un lien avec leurs

origines en perpétuant les valeurs et les pratiques propres. Selon Kagne et Martinello (2001), l'origine continentale commune des membres de certaines associations serait source d'un élan de solidarité transversal qui animerait les ressortissants africains. « Si cette solidarité existe du fait que ces ressortissants partagent un socle de culture et d'intérêts communs, elle est cependant morcelée et éclatée par la diversité des situations administratives et des trajectoires migratoires de chacun. » (Kagne et Martinello, 2001, p.34).

L'association est un espace de sociabilisation, de convivialité, de communication et d'adaptation où les membres ont l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de connecter entre eux.. C'est le cas de l'association AFDYL où au-delà du cadre d'associées, les femmes ont développé des affinités et manifestent une grande sororité et se considèrent comme une famille. Pour plusieurs parmi elles l'association est une roue de secours face à l'isolement et la solitude, et moyen d'expression identitaire en contexte d'accueil, favorisant une solidarité et un rapprochement qui découlent du fait qu'il partagent les défis, et les mêmes réalités quotidiennes en tant qu'étrangers.

Par ailleurs, Kagne et Martinello (2001) révèlent une différence comportementale et de perceptions entre les anciennes et les nouvelles générations d'immigrés vis-à-vis des associations. Ils expliquent que : « Alors que les premiers arrivants envisageaient de réaliser des économies pour retourner dans leurs familles respectives, la deuxième génération (actuelle) envisage au contraire une installation durable. De ce fait, cette dernière oriente ses activités vers un sens revendicatif et existentiel, afin d'obtenir, en affirmant sa présence, une certaine reconnaissance. » Les auteurs recensent ainsi plusieurs critères de regroupement tels que : le critère géographique ou ethnique, la pratique artistique, le statut administratif, l'intérêt économique, la profession, l'activité politique, et l'entraide-solidarité.

Il est d'ailleurs important de souligner qu'au sein des associations de tontines, les dimensions sociale et financière sont liées. Et c'est l'imbrication de ces aspects à dosages différents qui constituent la dynamique propre à chaque association tontinière.

3.2. Gestion des tontines et relation de confiance

La confiance est à la base des interactions sociales durables. Etymologiquement, Mazarno (2010) la définit comme le fait de s'abandonner à la bienveillance et la bonne foi de quelqu'un. Elle souligne également qu'il existe des liens entre la confiance, la foi, la fidélité, la confiance, le crédit et la croyance. qui pousse à associer la notion de confiance à la religion, ou au risque. Ce en négligeant « l'état de vulnérabilité et de dépendance de celui qui fait confiance » (Mazarno 2010, p.53). En finance populaire particulièrement, où il existe des rapports de don et d'engagement entre les parties, les enjeux de la confiance sont davantage importants, dans la mesure où chacune des parties a des attentes

récioproques et dans un espace de temps bien défini. Pendant ce temps d'attente d'échange de don, la confiance des uns envers les autres est mise à l'épreuve.

Dans les tontines, comme nous avons pu le voir, ce temps est le cycle de tontine pendant lequel, chaque participant selon le rang qu'il occupe dans l'ordre de tirage, est en attente de son tour de levée de la cagnotte. A cet effet, il faut rappeler que selon le rang qu'on occupe dans l'ordre de levée des fonds, le degré de confiance des membres est différent. Les premiers sont considérés comme débiteurs tandis que les derniers sont des créditeurs. Les créditeurs sont ceux dont la confiance est le plus mise à l'épreuve car ils espèrent en la crédibilité et la loyauté des précédents membres qui doivent à leur tour honorer à leur engagement, en remboursant leur crédit. En pratique, les tontines procèdent par tirage au sort, en début de cycle ou à chaque séance de rassemblement pour déterminer le bénéficiaire. Au fur et à mesure des cycles, la confiance se renforce. Le classement peut également se faire selon la réputation des membres ou selon leur ancienneté au sein du groupe. Les nouveaux membres quant à eux sont généralement les derniers à se voir attribuer la cagnotte d'épargne. Ce, dans un besoin d'éprouver leur bonne foi, et limiter les risques de défaillances.

Au bout de plusieurs cycles, une fois la confiance installée, les groupes peuvent soit augmenter le nombre de participants ou augmenter le montant de leur cotisation. C'est ainsi que nous avons pu constater l'évolution du montant de cotisation au sein de AFDYL, mais avec une restriction de l'accès à de nouvelles personnes. Pour elles, les raisons sont diverses, notamment le maintien du cycle de tontine sur la période de douze mois, la volonté de se prémunir du risque de recruter un membre défaillant et le cadre informel de l'association.

La base de la confiance entre les membres de la tontine AFDYL est le lien le lien d'amitié existant entre elles. Pour d'autres groupes, le lien peut être la parenté, l'activité professionnelle, ou encore l'origine culturelle. Distinguant la confiance par assurance de la confiance par connaissance, Mayoukou (1994)¹⁶ explique que le fait d'honorer leur engagements envers la tontine et la proximité entre les participants sont des indicateurs de la confiance par assurance ; la confiance par connaissance est mesurée par la réputation et l'honnêteté de chaque membre éprouvé au fil du temps à travers les expériences. Les entretiens menés auprès des femmes de la tontine AFDYL nous ont permis de vérifier chacun de ces indicateurs. Évoquant la confiance entre elles, les femmes ont fait allusion à différentes valeurs qui seraient selon elles, les fondements de la confiance et la durabilité de leur groupe, notamment l'honnêteté (loyauté et probité), les affinités, la familiarité (sororité), la disposition financière, le respect mutuel, le respect des engagements, et la solidarité. Toutes ces valeurs sont illustratives d'une bonne réputation qui inspire confiance et permet de se construire un capital social.

¹⁶ Cité par Kane 2000

Sous un autre angle, les femmes de AFDYL mènent des activités associatives qui vise à construire et à entretenir le lien de confiance entre elles. Ces activités sont un solution d'inclusion et d'implication des membres à la vie du groupe d'une part et d'autre part un moyen de limitation du risques de défaillance tontine. Il peut s'agir de projets collectifs ou d'activités extra-associatives tels que le projet de dons à un orphelinat au Cameroun, la cacahuète de fin d'année, les fêtes à l'honneur de leur enfants à Noël, les visites de lieux touristiques (Wégimont en Eté) ; les sorties aux restaurant, ou même les visites mutuelles à domicile. Selon Kane (2000) la confiance est un capital social essentiel à la création et la durabilité de la tontine. Cependant elle n'est pas forcément un acquis de la culture africaine mais se bâtit progressivement au sein de tout groupe sociaux.

Certes ces indicateurs de confiance pourrait exister au sein d'une tontine, mais ne garantissent pas l'absence de défaillances, de crise et d'abus dans les groupes de tontines. Malgré les liens et valeurs qui unissent les membres de la tontine, la confiance ne constitue pas une évidence, mais se construit progressivement avec une marge plus ou moins réduite de risques éventuels. Ainsi, pour se prémunir des risque de défaut de confiance, les groupes de tontines font recours à leurs règles prédéfinies en amont qui servent à prévenir les crises et prévoir des mesures coercitives en cas de nécessité.

Il est important de rappeler que dans la tontine AFDYL, il n'existe pas de contrôle de l'usage de l'argent remis aux membres. L'épargne issu de la tontine n'est pas conditionné à un usage précis et le bénéficiaire n'est pas tenu de rendre compte au groupe de l'utilisation de son épargne. Néanmoins, nous avons vu plus haut que lors de l'attribution de la cagnotte, un membre du groupe est désigné pour « bénir » l'argent, avant de le remettre au bénéficiaire. C'est un acte culturel qui exprime le souhait de productivité et d'usage « propre » de l'argent qui est remis.

Une des dérives de la confiance est la souplesse de gestion très souvent observée dans les associations. Dans celles où l'aspect relationnel est fort présent, le contrôle social est moins strict et il y a très souvent un décalage entre la pratique et l'observation des règles intérieures. Concrètement, un laisser-aller, quand il s'agit de la tenue assidue des postes de responsabilité et l'application des sanctions conformément aux statuts. Les membres, du fait des rapports de proximité qui les lient sont parfois enclin à une grande sensibilité ou une lourdeur lorsqu'il s'agit de poser des actions décisives. Bien que cette souplesse peut être perçue comme une caractéristique de l'atmosphère décontractée et familiale qui existe dans une association, vu sous un autre angle, elle peut exprimer un laxisme et un manque de sérieux dans le fonctionnement de l'association. Néanmoins, le caractère très strict d'une association peut donner un sentiment à certains membres d'une dictature et par conséquent laisser libre cours à une rébellion, dans la mesure où, ceux-ci ne se sentiraient pas libres, mais étouffés par un ensemble de règles imposées par la hiérarchie. Il est toutefois important de trouver un équilibre entre la discipline nécessaire au groupe et l'espace convivial bon vivre essentiel au sein de l'association.

3.3. Autonomisation et participation au développement du pays d'origine

En contexte immigré encore plus, le choix d'adhérer à une association est non seulement un moyen d'intégration mais également une occasion de marquer son autonomie. Les femmes participent aux associations non seulement pour sortir de l'isolement dû à la migration à travers la socialisation avec l'entourage, mais aussi, cela leur procure un sentiment d'utilité à travers leur participation effective aux besoins et projets familiaux grâce à leur épargne. Sous un aspect plus intrinsèque, l'association offre à ces femmes un cadre d'expression et de croissance personnelle en ce sens qu'elles s'informent entre elles, créent une indépendance financière, réalisent ensemble des projets communs et se boostent mutuellement quant à l'atteinte de leurs objectifs individuels. En ceci leur estime de soi est fort positivement impacté et elles prennent conscience de leurs capacités en tant que immigrées. Les associations créées par les femmes d'origine africaines elles-mêmes, ont une approche communautaire qui leur confère un mode de gestion, des valeurs et combats communs, une forte cohésion sociale, et le développement d'activités économiques ou sociales collectives. Tout ceci connote à l'explication d'un empowerment libérateur¹⁷ dont font preuve ces femmes immigrées en les incitant à la mobilisation, la capacitation, et une influence collective dans la société. Elles parviennent ainsi à sortir de l'ombre et acquièrent une visibilité et une considération dans leur environnement d'accueil. Aujourd'hui les concepts d'empowerment et d'autonomisation des femmes, ont été largement instrumentalisés par les pouvoirs publics et les institutions de développement. Notamment sous un aspect d'intérêt individuel qui écarte l'aspect collectif prôné initialement et la tendance progressive à attribuer à l'empowerment des résultats quantifiables (Calvès, 2014) L'évocation actuelle des termes tels que « autonomie », « choix », « impact », « développement personnel », « estime de soi » traduisent bien ce passage d'un empowerment libérateur à un empowerment libéral dont fait mention Sardenberg (2008)¹⁸ et qui constitue l'un des aspects clés de l'objectif durable d'égalité de genre.

Sur le plan socio-économique les femmes d'origine africaines en particulier camerounaises sont d'un apport considérable pour leur pays d'origine. Au cours de nos entretiens, nous avons remarqué que la majorité des femmes du groupe gardent de forts liens d'attache avec leur pays d'origine. Que ce soit pour des éventuels projets de retour, ou leur participation au développement de leur pays d'origine en général. Les femmes de AFDYL ainsi sont de grands soutiens financiers pour leurs familles et relations restées au pays, à travers des remises de fonds qu'elles effectuent de façon permanente ou périodique grâce à leurs épargnes, ou une retenue directe sur leurs rémunérations mensuelles. Au fil des années, les remises de fonds vers les pays en développement ont connu une évolution, à hauteur de concurrence aux aides publiques au développement et aux investissements directs étrangers (549 milliards de transfert de fond en 2019, contre 170.97 milliard d'aide publique nette reçue en 2019)¹⁹ Au Cameroun,

¹⁷ Sabine Kakunga 2018, cours de Genre et Développement, Université de Liège

¹⁸ Cité par Calvès (2014)

¹⁹ Données Banque Mondiale en ligne et Rapport Banque Mondiale sur les migrations 2022

en 2020 les envois de fonds reçus s'élevaient à 0.8% du PIB. Outre les remises de fonds, la participation au développement des pays d'origine se fait également à travers les investissements (activités entrepreneuriale, immobilier, etc.) le transfert de connaissances, et l'implication individuelle ou collective dans les actions politiques, sociales et culturelles de leur pays d'origine (Kamdem,2015)

3.4. Qu'en est-il du contexte belge ?

Le taux de bancarisation en Afrique subsaharienne bien qu'il reste faible, ne fait pas référence à un marasme économique mais indique simplement des circuits qui échappent aux modèles classiques de la finance. En Belgique, les tontines servent d'alternatives aux services bancaires pour les migrants qui la pratiquent. Ceci fait référence aux facilités financières procurées par les tontines en termes d'épargne ou de crédit, et la bonne conscience qu'offre la participation à une finance plus équitable et inclusive. Vivant en situation régulière en Belgique, les femmes de l'association AFDYL utilisent les services bancaires. Elles ont une préférence pour la tontine par rapport aux banques. Selon certaines d'entre elles, le fait de posséder un compte bancaire est une formalité. Le compte bancaire les aide entre autres à percevoir leurs salaires mensuels, à gérer les transactions quotidiennes personnelles ou ménagères, à faire des demandes de crédit complémentaire à l'épargne qu'elles disposent déjà, dans le but de financer des projets importants. Elles justifient cela par le fait que, les banques imposent des garanties, des frais de gestion, des intérêts élevés et de longues procédures. Cependant, les tontines leur offrent une facilité d'acquisition d'argent en cas de besoin, l'épargne y est l'abri de leur propension à des dépenses compulsives, aussi elles arrivent plus facilement à initier à réaliser des projets grâce à la tontine. Selon Kane (2000) « L'intégration de ces cercles de relations est indispensable pour tout individu voulant se prémunir contre les aléas de la vie. C'est là un plus que les tontines offrent par rapport aux banques. »

Sous un autre angle, le recours aux tontines en contexte immigré est dû aux discriminations de la part des banques à certaines femmes d'origine africaine généralement en situation irrégulière. Notamment en ce qui concerne l'octroi de crédit. Il se trouve que certaines femmes africaines immigrées se sont vues refuser des demandes de crédits du fait de manque de garanties qui rassureraient le banquier de leur séjour permanent dans leur pays d'accueil.

L'inaccessibilité de l'épargne dans la tontine renvoie au fait que contrairement à la banque, l'argent placé en tontine est momentanément indisponible pour l'émetteur qui en bénéficiera à un moment précis du cycle, et la contrainte qu'il a de contribuer à l'épargne des autres participants. Ce recours à la tontine peut paraître paradoxal en contexte migratoire occidental où le dualisme financier entre formel et informel est restreint, et quand on sait que l'accès aux services bancaires en Occident sont relativement facilités et que le taux de bancarisation y est élevé. Il est donc évident que l'aspect communautaire va au-delà des différences institutionnelles entre le formel et l'informel.

Cette tendance au collectif en matière de finance est davantage prônée en Belgique quand il s'agit d'encourager une finance de proximité juste et responsable. C'est d'ailleurs la vision du réseau Financité (où nous avons effectué notre stage). Financité est un mouvement qui rassemble les citoyens et les associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyens et de l'environnement²⁰ A l'aide des subsides octroyés par la Communauté française Belge, le réseau travaille à l'émancipation citoyenne et regroupe différents groupes locaux. Parmi ces groupes, il y a les Communautés Auto-Financées (CAF) qui sont des groupes d'épargne formées en majorité par des ressortissants immigrés d'Afrique subsaharienne ou d'Amérique latine et dont le fonctionnement inclut la mécanique des tontines. Le réseau soutient les CAF qui s'inscrivent dans une démarche de Finance responsable et Solidaire à travers des offres d'ateliers de formation sur la finance, les accompagne dans la création des groupes et leur fournit un appui dans leur gestion interne. Le réseau Financité les aide également à rester dans une certaine conformité afin de ne pas entrer en difficulté avec les organismes de contrôle. Les CAF peuvent ainsi solliciter Financité en cas de difficultés juridiques, comptables, informatiques ou administratives. Leur adhésion au réseau leur permet également rencontrer d'autres groupes du réseau dans le but de créer des connections. Pour adhérer, la CAF adresse une demande à l'assemblée générale de Financité qui examine la demande en se rassurant de la conformité des valeurs de ladite CAF et celles de Financité. En outre, l'appui fourni aux CAF est adapté selon leur nature juridique, qu'elles soient des associations de fait ou des ASBL sans toutefois les dénaturer mais dans le respect de leurs valeurs et leurs orientations. Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une approche institutionnelle qui vise à l'instrumentalisation des groupes encore moins d'un leadership exercé sur ces groupes. Les CAF jouissent d'un pouvoir absolu, notamment en ce qui concerne leur hiérarchie organisationnelle ou leurs prises de décisions.

Durant nos échanges, la présentation du réseau Financité a suscité un engouement de la part des femmes de AFDYL, à l'idée de savoir qu'il existe en Belgique, des structures disponibles qui encourageraient leurs initiatives d'épargne et de crédit collectifs en tant qu'immigrées, et qui seraient prêtes à leur fournir des appuis sous diverses formes. Elles ont ainsi pris davantage conscience de la portée équitable et durable de leur pratique financière, bien que celle-ci soit informelle.

²⁰ Financité Magazine Trimestriel n°57, Mars 2020

Conclusion

Notre recherche consistait à comprendre la dynamique et les fondements d'une association tontinière de femmes camerounaises en Belgique. Au regard du caractère informel des tontines, leur pratique courante en Afrique et la solution alternative au système bancaire qu'elles proposent en alliant finance et solidarité, la question de leur usage en Belgique par les femmes camerounaises s'est imposée.

Ainsi, la première partie de ce travail a été consacrée au cadre théorique autour des tontines d'une part, la présentation des tontines africaines en rappelant leurs différentes formes, et les motifs de participation selon les auteurs. D'autres part, les migrations féminines ont été abordées en mettant en évidence l'évolution des différentes considérations scientifiques des auteurs autour des femmes migrantes, et un focus sur les migrantes d'origine subsaharienne, leur intégration et les difficultés auxquelles elles font face. La seconde partie quant à elle illustre la présentation de l'Association des Femmes Dynamiques de Liège (AFDYL) et les résultats de notre étude. L'objectif ici est de saisir le fonctionnement et l'organisation des associations de tontines organisées par les femmes d'origine camerounaise en particulier, en s'intéressant aux expériences migratoires de ces femmes et leur participation à la tontine. Nous avons constaté la diversité des profils de ces femmes. Pour certaines mariées ou célibataires, avec ou sans enfant, une tranche d'âge située entre 30 et 40 ans, et ayant des parcours migratoires particuliers, mais avec un motif de migration axé sur la formation académique pour la majorité d'entre elles. Originaires du Cameroun où elles ont grandi, elles sont d'ethnies différentes, et exercent dans des domaines professionnels variés.

L'analyse des informations collectées révèlent l'adaptabilité et la flexibilité des tontines selon le lieu où elles sont pratiquées et s'orientent selon les besoins et les valeurs des participants. Des auteurs (Semin, 2007 et Faist, 2005) s'accordent à dire que le dynamisme et la durabilité des associations de tontine sont issus du processus d'accommodation des migrantes à leur environnement d'accueil en vue de leur intégration. Ceci amène à évoquer la caractéristique transnationale des tontines. En ce sens que les tontines ne sont pas le lot des pays en développement. Pratiquées en Belgique, elles rassemblent les communautés migrantes de différentes origines et statuts pour lesquelles elles deviennent des repères identitaires.

Le financement du développement, est également l'une des utilités de la pratique des tontines, dans la mesure où les fonds issus de la tontine, au delà de l'usage à des fins de consommation, sont utilisés par les participantes pour financer des projets ou des activités économiques, tant dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine par des investissements et les transferts de fonds, ce qui est d'ailleurs le cas des femmes de AFDYL. Un avantage peut être le fait qu'à travers les tontines, le développement soit appuyé au moyen d'une finance plus équitable. En outre, les associations tontinières en contexte émigré plus qu'ailleurs, sont des espaces de sociabilité, de solidarité, d'échange, de partage, d'assistance mutuelle et un moyen de prévoyance sociale (Nguié, 2020). Il faut d'ailleurs noter que dans

le cas de AFDYL, les dimensions sociales et associatives de la tontine ne sont pas dissociables de sa dimension financière ou économique, mais elles s'entremêlent avec néanmoins une prédominance des aspects sociaux et une souplesse de règles intérieures.

La participation aux tontines est source de nombreux bienfaits pour migrantes. Les femmes de AFDYL nous ont révélé quelque uns: la contrainte à l'épargne en groupe plutôt qu'individuelle en respectant ses engagements, la facilité d'octroi des fonds sans intérêt, lutter contre l'isolement et la solitude, se constituer un capital social, partager et faire face à leurs difficultés quotidiennes (discriminations et clichés, etc.), le savoir vivre et savoir-être en groupe, l'appartenance et le sentiment d'être accompagnée et soutenue par sa communauté.

Notre analyse nous a également permis de comprendre et de reconnaître la relation de confiance comme essentielle au sein d'une tontine. Les femmes de l'association AFDYL nous en donne un exemple concret. L'amitié est le point naissant de cette confiance qui s'est progressivement installée entre elles, au moyen d'une proximité physique et sociale. Plus loin, certains auteurs expliquent que la pratique courante des tontines par les femmes est due à leur aptitude et leur disposition à construire entre elles des relations de confiance durables. A l'aide des éléments d'analyse abordés ci-dessus, nous avons pu répondre à notre interrogation initiale : « *Comment fonctionnent et s'organise une tontine de femmes camerounaises en Belgique ? Quels sont les profils et les motivations de ces femmes à participer à ce système d'épargne informel adopté hors de son cadre d'origine ?* »

Nous reconnaissons ainsi que notre étude ne s'étend que sur un nombre limité de femmes dans une association. Une analyse à plus grande échelle qui inclurait d'autres associations de femmes camerounaises ou africaines en Belgique permettrait certainement d'avoir une vue plus large sur les profils des participantes et l'usage des tontines en contexte immigré.

A la suite de cette étude, des perspectives de réflexion sont envisageables. En l'occurrence, qu'en est-il des femmes de la communauté congolaise fortement représentée en Belgique ? Il serait intéressant de regarder à long terme la perpétuation des pratiques de tontines par les nouvelles génération nées sur le sol belge. Partant de la théorie évolutionniste de Geertz, pourrait elle se vérifier sur les tontines en contexte immigré dans les pays développés? Autrement dit, la pratique des tontines dans les pays développés pourrait-elle entraîner sur un long terme la disparition des aspects sociaux et tendre finalement vers une entité purement financière sous l'effet de la Mondialisation ?

Bibliographie

Articles scientifiques :

- ANDERSON Siwan et BALAND Jean-Marie, 2002, « The Economics of Roscas and Intrahousehold Resource Allocation » *The Quarterly Journal of Economics*, vol 117, n°3, pp 963–995.
- ARDENER Shirley, 1964, « The Comparative Study of Rotating Credit Associations. » *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, vol. 94, no°2, pp. 201–229.
- BA Abdoul Hameth , 2014 « Femmes africaines immigrées responsables d’association face aux enjeux de citoyenneté et de développement », *Espace populations sociétés*, pp. 2-3
- BAGALWA MAPATANO Jules, 2004, « L’usage féminin des tontines. La « maison congolaise » en Suisse », *Côté jardin, côté cour : Anthropologie de la maison africaine*. Graduate Institute Publications, pp. 180-207.
- Bouman, 1977, « Indigeneous saving and credit association in the third world: a message », *Savings and Development*, vol. 4, n°1, pp. 181-220.
- BESLEY Timothy, COATE Stephen, LOURY Glenn, 1994,« Rotating Savings and Credit Associations, Credit Markets and Efficiency » *The Review of Economic Studies*, vol 61, n° 4, pp 701–719.
- BRAHAMI Frédéric, 2009, « Hume, contractualiste ? Famille, droit, pouvoir dans la philosophie de Hume ». *Philosophique*, n° 12, pp.79-92.
- CALVES Anne-Emmanuèle, 2014, « 17. L’empowerment des femmes dans les politiques de développement : Histoire d’une institutionnalisation controversée » *Regards croisés sur l’économie*, vol 15, n°2, pp.306-321.
- CASAS Laura Oso, 2005, « Femmes, actrices des mouvements migratoires», *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*. Genève : Graduate Institute Publications, pp. 35-54
- CATARINO Christine et MOROKVASIC Mirjana, 2005, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°1, pp. 7-27.

- DUMITRU Speranta et MARFOUK Abdeslam ,2015, « Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? », *Hommes & migrations*, vol 1311, n°3, pp. 31-41.
- EDIMO, Jean-Roger Essombè. « Dynamique financière des tontines : quels enseignements pour le financement des petites entreprises en Afrique? » *Revue Tiers Monde*, vol. 39, n°156, 1998, pp. 861–883.
- FALL Abdou Salam, 1991, Conférence « Femme, Famille, et Population » Burkina Faso du 24-29 avril 1991, Ouagadougou.
- FIERENS Jacques, 2009, «La tontine sous le regard d'un juriste belge », *Tontine,culture et intégration*, Fondation Roi Baudouin, pp. 45-50.
- GEERTZ Clifford, 1962, «The rotating credit association: A “Middle Rung” in development » *Economic Development and Cultural Change*, vol 10, n°3, 241–263
- GUGERTY Mary Kay, 2007. « You Can't Save Alone: Commitment in Rotating Savings and Credit Associations in Kenya » *Economic Development and Cultural Change*, University of Chicago Press, vol. 55 n°2, pp 251-282.
- IMBERT Geneviève, 2010, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie » *Recherche en soins infirmiers*, vol 102, n°3 pp 23-34.
- KAGNE Bonaventure et MARTINIELLO Marco, 2001, « L'immigration subsaharienne en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol 172116 n°16 p. 5-49.
- KAGNE Bonaventure, 2000, « Africains de Belgique, de l'indigène à l'immigré » *Hommes et Migrations*, n°1228, L'héritage colonial, un trou de mémoire. pp. 62-67.
- KAMDEM Pierre, 2015 « Femmes camerounaises en migration ». *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1311, pp.115-21.
- KOHN Laurence et CHRISTIAENS Wendy, 2014, « Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome LIII, n°4, pp. 67-82.

- KOVSTED Jens et LYK-JENSEN Peter, 1999, « Rotating savings and credit associations: the choice between random and bidding allocation of funds », *Journal of Development Economics*, vol. 60, n°1 pp. 143-172.
- LAPASSADE Georges, 2002 « Observation participante », Jacqueline Barus-Michel éd., *Vocabulaire de psychosociologie* pp. 375-390.
- LELART Michel, 1989, « L'épargne informelle en Afrique. Les tontines béninoises » *Tiers-Monde*, vol 30, n°118, pp. 271-298
- MARZANO Michela, 2010, « Qu'est-ce que la confiance ? », *Études*, vol 412, n°1, pp 53-63.
- MOROKVASIC Mirjana, 1984, "Birds of Passage Are Also Women..." *The International Migration Review*, vol. 18, n°4, pp. 886-907.
- MOROKVASIC Mirjana, 2008, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif ». *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 16, pp.33-56.
- NGUIÉ Habib Marius, 2020, « Tontines et prostitution à Château-Rouge ». *Revue internationale des études du développement* vol 244, n° 4, pp.81-96.
- QUIMINAL Catherine, 1998, « Les associations de femmes africaines en France. Nouvelles formes de solidarité et individualisation » *Cahiers du GEDISST (Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail)*, n°21, Les paradoxes de la mondialisation. pp. 111-130
- ROZAS Sonia Tello et GAUTHIER Bernard, 2012, « Les tontines favorisent-elles la performance des entreprises au Cameroun? », *Revue d'économie du développement*, vol. 20, n°1, pp. 5-39.
- VAUSE Sophie, 2009, « Genre et migrations internationales Sud-Nord: une synthèse de la littérature », dial.uclouvain.be
- SEMIN Jeanne, 2007, « L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire ». *Civilisations*, n° 56, pp.183-99.
- SCHOUMAKER Bruno et SCHOONVAERE Quentin, 2012, « L'immigration subsaharienne en Belgique. État des lieux et tendances récentes. », *Démographie et Sociétés*, document de travail n° 3, Louvain-la-Neuve.

Ouvrages:

CASTLES Stephen, MILLER Mark J., 1998, *The Age of Migration, International Population Movements in the Modern World*, Second Edition, Macmillan Press Ltd, London.

MARTINIELLO Marco & REA Andrea, 2013, *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, Belgique

DUMEZ Hervé, 2015 *Méthodologie de la recherche qualitative: Les questions clés de la démarche compréhensive*, Vuibert.

Documents de thèse :

KANE Abdoulaye, 2000, *Les Cameleons de La Finance Populaire Au Senegal et Dans La Diaspora : Dynamique Des Tontines et Des Caisses Villageoises Entre Thilogne, Dakar et La France*, PHD Thesis in Faculty of Social and Behavioural Sciences, Amsterdam Institute for Social Science Research

GASSE-HELLIO Matthieu, 2000, *Les tontines dans les pays en développement*, Thèse de doctorat, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Document officiel :

KNOMAD, november 2021, *Recovery - COVID-19 Crisis through a Migration Lens*, *Migration and Development Brief 35*, WORLD BANK GROUP https://www.knomad.org/sites/default/files/2021-11/Migration_Brief%2035_1.pdf

Sites internet :

Aide publique au développement nette reçue (US \$ constants de 2018) | Data (banquemonde.org) <https://donnees.banquemonde.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.KD>, consulté le 14/05/2022

Etude_engagements_femmes.pdf (grdr.org) https://grdr.org/IMG/pdf/etude_engagements_femmes.pdf

International Data | Portail sur les données migratoires (migrationdataportal.org) https://www.migrationdataportal.org/fr/international-data?i=stock_abs_&t=2020&cm49=120

La migration a-t-elle un genre ? <https://www.myria.be/files/Myriatics-6-FR.pdf>

La Migration en chiffres et en droits (myria.be)

https://www.myria.be/files/Migration2016-2-Migrations_en_Belgique_donnees_statistiques.pdf

La migration en chiffres et en droits 2020 (myria.be) <https://www.myria.be/files/CHAP2-Populationetmouvements-FR-AS.pdf>

Centre Avec | Les femmes d'Afrique subsaharienne en Belgique : Participation d'une diaspora - Centre Avec
<https://www.centreavec.be/publication/les-femmes-dafrique-subaharienne-en-belgique-participation-dune-diaspora/>

La migration en chiffres et en droits 2021 (myria.be)
https://www.myria.be/files/2021_Migration_%C3%A9conomique.pdf

Transferts personnels et rémunération des employés (\$ US courants) | Data (banquemondiale.org)
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.CD.DT?locations=S1>, consulté le 14/05/2022

Transferts d'argent : les sommes expédiées par les migrants atteignent 589 milliards de dollars -
InfoMigrants <https://www.infomigrants.net/fr/post/36584/transferts-dargent--les-sommes-expediees-par-les-migrants-atteignent-589-milliards-de-dollars> , Consulté le 10/05/2022

United Nations Global Migration Database - Data
https://population.un.org/unmigration/migrantstockbydestination_sql.aspx , Consulté le 05/04/2022

World Migration Report 2022 | IOM Publications Platform <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022>

Annexes

Annexe 1 : Statut et règlement d'ordre intérieur de l'Association AFDYL



AFDYL

Entraide Solidarité Dynamisme

Association Des Femmes Dynamiques de Liège

A. Qui sommes-nous?

- i) **Création** : AFDYL est une association de 12 femmes qui a été créée en 2017 par un groupe d'amies. N'étant pas d'accord avec les principes/mœurs d'une autre association, elles ont décidé de créer la leurs avec des principes/ mœurs qui leurs tentaient à cœur tel que : l'honnêteté, l'entraide et l'amour pour son prochain.
- ii) **Objectives/Mission** : A ce jour les principales objectives d'AFDYL sont apportez du soutien physique, morale et financier a ses membres lors des évènement heureux et malheureux. Ses objectives se repose sur 3 piliers : L'entraide, La solidarité et le dynamisme.
- iii) **Vision** : Comme objective pour le futur, AFDYL souhaite étendre sa solidarité en dehors de son cercle. Nous prévoyons d'organiser un évènement pour une récolte de fonds pour pouvoir aider les orphelinats qui partage la même vision que notre association dans plusieurs pays de l'Afrique.

B. Règlements d'ordre intérieure : Pour un meilleur fonctionnement de notre association nous avons communément établir les règles d'ordre d'intérieure qui doivent être acceptées et respectées par tous les membre D'AFDYL.

Chaque membre doit marquer son accord avec ses règles en apposant sa signature à côté de son nom.

STATUTS (Règlements d'ordre d'intérieures)

I-Fonds de caisse	Montant Le montant du fond de caisse est fixé à 100€	Délais de mise a jr Nouveau :6 mois Anciens : 3 En cas d'augmentation : 3 mois pour tous	Délais de recouvrement Après un décaissement le délai de recouvrement est de 2 mois pour tous	Non remboursement du Fond Lorsqu'un membre quitte le groupe, son fond de caisse n'est pas rendu
II-Aides	Bonheur-Mariage/Naissance Le mariage est fixe à 20 EUR La naissance est fixe à 10 EUR NB : En cas de jumeaux on perçoit le double de la somme. NB : Lorsque l'aide naissance est perçu, le voir bebe est Obligatoire dans le cas contraire pas d'obligation	Malheur En cas de malheur l'assistance physique et morale est obligatoire	Aides malheurs Montants : Parents :40 Enfants :40 Conjoint :40	Aides malheur Membre Montant :100 Membre : En cas de perte d'un membre tout son fond est repris dans l'aide.
III-Adhésion des nouveaux membres	Modalités 1 Le membre qui amène une nouvelle doit prévenir au moins une séance à l'avance.	Modalités 2 Parler de son membre en séances et avoir l'accord des autres	Modalités 3 Si ok par la majorité, invitation à la prochaine séance ensuite ajout dans le groupe WhatsApp	Modalités 4 Chaque nouveau membre doit être soumis à une période d'observation de 6 mois avant de bénéficier a quelconque aide. NB : La marraine des nouveau d'adhérentes sont garants pour eux et doivent leurs briefé de nos statuts
IV-Sanctions	Retards Il est fixé à 0,50 Cents après 30 mins Pas prévenue avant 24h ? sanction de 0,50 cents	Bavardages et autres Bavardage : 0,50 Insultes : 1€ Offenses : 1€ Bagarre : Repas pour la réunion	Echec repas Si repas n'est pas remis en séance tenante ? 2,50€ la sanction	Echec tontine + échec fond Echec tontine est fixé a 5€ dont 2,50€ pour le membre et 2,50€ pour la

		+ 2,50€ d'amende. NB : C'est la réunion qui fait le choix du repas	NB : Le virement bancaire n'est pas accepté	caisse, si le membre n'a pas perçu la totalité de sa tontine ce jour au cas contraire les 5 EUR sont pour la caisse Echec Fond : Est fixé a 5€ tout pour la caisse
V-Déroulement des séances	Date et heure La réunion se tient les 2eme samedis du mois avec possibilité de changer la date avec l'accord des membre L'horaire est flottant entre 15-17	Repas Le montant du repas est fixé à 5€ Il doit être remis au membre qui reçoit la prochaine fois en séance présente	Déroulement propre La séance débute par une prière faire par tout autre membre autre que celle qui reçoit ce jour Elle se termine par les divers	
VI-Prises de décisions	Où Si une décision doit être prise elle doit être faite en séance tenante Sauf dans des cas particuliers par le bureau	Combien de membre Lorsqu'il Ya plus de la moitié des membres (la décision peut être prise c'est à dire 8 sur 15 membres		
VII- Fonds de roulement	Objectif Il permet aux adhérentes (celles qui veulent) de pouvoir épargner des petites sommes de temps a autres	Prêts et taux d'intérêts Seules les adhérentes qui épargnent peuvent emprunter Le taux est fixé a 5% après 2 mois dont 2,50% chaque mois	Autres modalités Il est redistribué à la fin d'année et les gains sont divisés au prorata de l'épargne de chaque membres	
VIII- Cacahuètes/ fête de fin d'année	Objectif Il permet aux adhérentes de s'échanger les cadeaux à la fin de l'année NB : Le caractère obligatoire de ceci n'est plus d'application	Modalités Le prix d cadeaux est fixé à ---- minimum par membre (à discuter)	Modalités	Suggestions ?

IX- Le pagne de la réunion	Objectif Pour pouvoir mieux représenter AFDYL lors des sorties officiels-veillées, voir bébés, invitations etc., nous avons décidés de nous habillez en pagne	Modalités 1 Le pagne ne peut être porter que pour la sortie officiel d'ADFYL. En dehors de ce cadre amende. Exceptions : A discuter	Modalités 2 Tout les membres décideront pour un modèle de couture commun Exceptions : A discuter	Modalités 2 Un délais de..... Doit être décidés pour la couture du pagne NB : Le financement du pagne se fera de la poche de chaque membre
X-Sortie d'un membre avant la fin du cycle de tontine/réunion	Modalité	Modalité	Sugestions	Suggestions
XI-Absences	Modalité Les absences doivent être prévenues 48H a l'avance chez la charge de communication sauf en cas de force majeure	Non justifiée Chaque absence non justifiée/ pas prévenue 48H en avance est compter comme 1 absence	Répétitives Lorsqu'un membre s'absente plus d'une fois sans raison, les membre du bureau vont vers lui pour avoir les raisons de son absence. Exceptions à débattre.	Successive En cas de 3 absences successive- 5€ A Partir de la 3 - ème 5 EUR par séance manquée NB : Le bureau peut décider d'exclure le membre pour les raisons d'absence (a débattre)

XII-Signature	Type I- Signature pour perception de la tontine L'adhérente qui a perçu sa tontine doit signer le cahier de la trésorière et celle de la secrétaire avant la fin de la séance	Type II- Signature pour accord du règlement d'ordres d'intérieures Tous les membres d'AFDYL doivent signer pour montrer leurs accords avec le règlement d'ordres d'intérieures NB : La signature se fait à cote du nom du membre		
----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Bureau d'AFDYL

Le bureau D'AFDYL est composé de 7 membres qui sont élus pour un période de 2 ans par tous les autres membres.

Vous trouverez une liste des membres du bureau

- Présidente
- Vice-présidente
- Secrétaire :
- Secrétaire Adjoint + charge de communication
- Trésorière
- Commissaire au compte
- Censeur

Annexe 2 : Guide d'entretien n°1 avec les leaders de l'association AFDYL

- Comment l'association a-t-elle été créée ?
- Quand ont eu lieu les premières séances de réunion ?
- Comment fonctionne l'association ? Quel en est le mode d'organisation ?
- Quelle est la procédure de prise de décisions ?
- Comment avez-vous instauré la tontine au sein du groupe ?
- comment fonctionne votre tontine ? (montant de cotisation, cycle, rang de levée des fonds, etc)
- Quelles mesures sont prises en cas de défaillance d'un membre ?
- Parlez moi des mesures prises par le groupe pour éviter ou pour corriger des écarts de comportements ?
- Quels sont les projets et activités extra-association ?
- En tant que leader de l'association quel est votre rôle et vos rapports avec les autres femmes ?

Annexe 3 : Guide d'entretien n°2 centré sur les femmes de l'association AFDYL

- Pouvez-vous, vous présenter succinctement ?
- Parlez-moi de votre immigration en Belgique
- Quelles ont été vos difficultés en tant que migrantes ?
- Comment avez-vous adhéré à la l'association AFDYL ?
- Qu'est ce qui a motivé ce choix de faire partie d'une association ?
- Si mariée ou en couple, comment votre conjoint a-t-il perçu cette idée de faire partie d'une groupe de tontine ? vous soutient-il ?
- Etes-vous membre d'autres groupes de tontine ou association ?
- A quelle hauteur s'élève votre montant de cotisation ?
- A quoi vous sert l'épargne que vous avez constituée dans la tontine ?
- Avez-vous un compte bancaire ? Si oui à quoi vous sert-il ?
- Comment se gèrent les situations importunes (malentendus, les désaccords, abus de confiance, complots, inimitiés, défaillance) qui peuvent survenir entre vous ?
- Faites vous recours à des personnes extérieures ?
- Quelles sont les sanctions éventuelles ?
- Quel le climat relationnel entre vous femmes membres de AFDYL ?
- Selon vous qu'est-ce qui maintient et solidifie les relations entre vous ?
- Comment se manifestent la solidarité et la confiance entre vous ?
- Quels sont les points que vous pourriez proposer pour améliorer votre association
- Quels sont les bénéfices et apports que vous tirez de votre participation à ce groupe social ?